

LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET
STATISTIQUES SUR LES
INCENDIES DÉCLARÉS EN

2013

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

POUR NOUS JOINDRE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
Direction de la sécurité incendie
Équipe de la Prévention et de l'information décisionnelle
2525, boulevard Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

ÉQUIPE DE LA PRÉVENTION ET DE L'INFORMATION DÉCISIONNELLE

Téléphone: 418 646-6777, poste 40045
Sans frais: 1 866 702-9214, poste 2
Télécopieur: 418 644-4448
Sans frais: 1 866 605-1675

La présente publication a été préparée par l'Équipe de la prévention et de l'information décisionnelle de la Direction de la sécurité incendie de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique. Elle a été réalisée par la Direction des communications et elle est accessible sur le site Internet du ministère.

Coordination:	Sylvie Mathurin
Recherche, analyse et rédaction:	Annie Gravel Line Arsenault
Assistance technique et compilation des données:	Geneviève Chabot
Révision linguistique:	Joane Marquis Josée Roy
Conception graphique:	Dièse

REMERCIEMENTS

La DGSCSI tient à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la préparation de ce document, particulièrement ses collaborateurs du Bureau du coroner, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de l'Institut de la statistique du Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-74678-2 (PDF)

ISSN : 1929-462X

© Gouvernement du Québec, 2016

LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET
STATISTIQUES SUR LES
INCENDIES DÉCLARÉS EN

2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6	4. LES CATASTROPHES INDUSTRIELLES AYANT MARQUÉ 2013	23
1. LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES ET LEUR SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE TOURNÉS VERS L'AVENIR	9	▶ 4.1. Les explosions dans deux usines de fabrication	24
2. LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE	13	▶ 4.2. L'accident ferroviaire de Lac-Mégantic	24
▶ 2.1. Le soutien financier accordé à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel	14	5. LES STATISTIQUES SUR LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2013	29
▶ 2.2. L'encadrement des secours spécialisés	14	▶ 5.1. Les incendies déclarés en 2013 32	
▶ 2.3. La mise en commun d'activités des services de sécurité incendie ...	15	• 5.1.1. Les incendies déclarés par type d'incendie	33
▶ 2.4. Les schémas de couverture de risques en incendie	15	• 5.1.2. Les incendies déclarés par région administrative.....	34
▶ 2.5. La sensibilisation à la prévention des incendies et des sinistres	15	• 5.1.3. Le taux d'incendies par 1 000 habitants, par région	35
3. LA SÉCURITÉ CIVILE	17	▶ 5.2. Les incendies de bâtiments	36
▶ 3.1. Les événements signalés à la sécurité civile du Québec	18	• 5.2.1. Les feux de cheminée sans pertes matérielles	38
▶ 3.2. L'aide financière à la suite d'un sinistre	19	• 5.2.2. Les incendies de bâtiments avec pertes matérielles	39
▶ 3.3. Le Centre des opérations gouvernementales	20	• 5.2.3. La survenance des incendies de bâtiments	40
▶ 3.4. Les centres d'urgence 9-1-1	21	• 5.2.4. L'usage des bâtiments endommagés	42
		• 5.2.5. Les victimes d'incendies de bâtiments	44
		• 5.2.6. Les accidents de travail et les maladies professionnelles	47
		• 5.2.7. L'évaluation des pertes matérielles dans les incendies de bâtiments	49

▶ 5.3. Les incendies de bâtiments à usage résidentiel	51	▶ 5.6. Les comparaisons interprovinciales pour les incendies survenus en 2012	88
• 5.3.1. La répartition des incendies ..	51	• 5.6.1. Le nombre d'incendies par 1 000 habitants	89
• 5.3.2. La survenance des incendies 53		• 5.6.2. Le nombre de décès par 100 000 habitants	90
• 5.3.3. Le lieu d'origine	56	• 5.6.3. Les pertes matérielles estimées par habitant	90
• 5.3.4. La source de chaleur	58	CONCLUSION	93
• 5.3.5. Le combustible ou l'énergie qui alimente la source de chaleur ..	58	INDEX PHOTOGRAPHIQUE	94
• 5.3.6. Le premier matériau enflammé	59	ANNEXE	I
• 5.3.7. La cause probable	60	Coûts des services municipaux en sécurité incendie au Québec en 2012, par strate de population	I
• 5.3.8. Les systèmes de détection et d'extinction	61	▶ Tableau récapitulatif	IV
▶ 5.4. Les incendies de résidences pour aînés	65		
• 5.4.1. La cause probable et les pertes estimées	65		
• 5.4.2. Le lieu d'origine	68		
• 5.4.3. Les systèmes de détection et d'extinction	69		
• 5.4.4. Les victimes d'incendies déclarés de résidences pour aînés ..	72		
▶ 5.5. Les incendies de bâtiments à usage industriel	74		
• 5.5.1. La répartition des incendies ..	76		
• 5.5.2. La survenance des incendies 77			
• 5.5.3. Le lieu d'origine	80		
• 5.5.4. La source de chaleur	81		
• 5.5.5. Le combustible ou l'énergie qui alimente la source de chaleur ..	81		
• 5.5.6. Le premier matériau enflammé	82		
• 5.5.7. La cause probable	83		
• 5.5.8. Les systèmes de détection et d'extinction	84		

INTRODUCTION

Le bilan statistique des incendies déclarés en 2013 est marqué par des catastrophes qui se sont inscrites dans la mémoire collective. En juillet 2013, les incendies de forêt forcent l'évacuation de la population de municipalités situées dans les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord. Toujours en juillet 2013, la tragédie de Lac-Mégantic, d'une ampleur sans précédent, a réclamé un lourd bilan de 47 vies humaines et a bouleversé le Québec. Auparavant, en juin 2013, deux décès s'étaient produits dans l'explosion d'une entreprise de pièces pyrotechniques à Coteau-du-Lac. Par la suite, en octobre 2013, une explosion survenue dans une entreprise de Granby a ravivé les discussions sur les risques associés aux matières dangereuses.

Certaines données de 2013 pourront difficilement servir d'étalon de mesure en incendie. Les données provisoires reçues du Bureau du coroner confirment déjà une augmentation du nombre de décès liés à un incendie de bâtiment en 2013, en raison notamment de la tragédie survenue à Lac-Mégantic, entraînant à elle seule 47 décès. L'évaluation des pertes matérielles lors d'un incendie connaît également, en 2013, une hausse en partie imputable à cette catastrophe.

Au-delà de ces tristes événements, le nombre d'incendies déclarés en 2013 diminue, confirmant une tendance constatée depuis 2010. Ce résultat est encourageant et pourrait être le fruit des efforts investis par les municipalités dans la mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques en incendie, dans la mise en commun des ressources ou dans les campagnes de prévention. Dans ce dernier cas, les efforts déjà investis en matière de prévention devront se poursuivre : les données de 2013 désignent encore une fois la cuisine

comme lieu d'origine et l'erreur humaine comme causes probables de la majorité des incendies de bâtiments résidentiels.

Les statistiques annuelles de 2013 couvrent la période échelonnée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et proviennent des données transmises par les municipalités à la ministre de la Sécurité publique. Cette année, grâce à un nouvel outil d'interrogation de la banque de données, le rapport statistique permet un niveau de précision plus approfondi. À titre d'exemple, certaines données sont présentées par région administrative, par catégorie de risque ou par code de classification des types d'incendies ou d'usage de bâtiments. De plus, en cette période où plusieurs se questionnent sur les systèmes de détection et d'extinction des incendies, le rapport statistique contient des données précises pour les bâtiments à usage résidentiel et industriel et pour les résidences pour aînés. Ces données établissent, par type de dispositif, la présence et le fonctionnement de l'appareil ou précisent les raisons de son non-fonctionnement.

Les données utilisées pour la réalisation du présent rapport ont été extraites de la banque de données du ministère de la Sécurité publique en septembre 2014. La valeur, la qualité et la fiabilité des statistiques présentées dans ce rapport reposent sur la rigueur et la justesse des renseignements transmis au ministère. Par ailleurs, le lecteur pourra constater qu'il y a eu modification de certaines données des années antérieures contenues dans les rapports précédents. Ces modifications s'expliquent par la nature dynamique de la banque de données qui implique l'ajout de données spécifiques aux années antérieures après le dépôt des rapports précédents.

Dans un souci d'amélioration continue du rapport statistique annuel et afin de faciliter la déclaration d'un incendie, le ministère de la Sécurité publique a entrepris une révision en profondeur du formulaire de déclaration d'un incendie DSI-2003. Depuis sa mise en application en 2003, le formulaire avait fait l'objet de quelques ajustements mineurs. En 2013, le ministère a entrepris une mise à jour du formulaire et du guide pour la déclaration des incendies. La prochaine étape des travaux consiste à consulter les municipalités sur les améliorations proposées afin de s'assurer que la proposition apporte une réponse satisfaisante aux demandes de bonification soulevées par les utilisateurs.

De plus, la possibilité de produire des données statistiques sur les autres secours offerts par les services de sécurité incendie est maintenant à l'étude. Il est reconnu que l'action du pompier n'est plus limitée qu'au combat du feu. Historiquement, les services de sécurité incendie ont été créés pour combattre le feu et effectuer des sauvetages lors d'incendies. Aujourd'hui, la présence du pompier est requise pour répondre à une gamme de situations d'autres natures : les secours spécialisés, l'évacuation d'urgence, l'intervention et l'aide aux citoyens lors de sinistres naturels.

Afin de documenter l'ensemble des actes accomplis par le pompier, le ministère a entrepris un chantier de travail ayant pour objet de retenir les données afin d'élaborer, le cas échéant, une base de données sur les autres secours offerts par les pompiers. Ce chantier prendra également en considération les autres situations d'urgence auxquelles répondent les municipalités et leur service de sécurité incendie.





1. LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES ET LEUR SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE Tournés vers L'AVENIR

La communauté scientifique mondiale, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), affirme avec de plus en plus de certitude que les changements climatiques qui se produisent actuellement à l'échelle planétaire augmenteront la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes au cours des prochaines années. Le consortium Ouranos¹ arrive aux mêmes conclusions.

Au Québec, les problématiques d'urgence associées aux événements météorologiques extrêmes sont déjà en croissance. Les municipalités du Québec doivent désormais faire face à des événements qui, sans être majeurs, sont tout aussi intenses et se produisent à un niveau plus local. Lors de la survenance d'un sinistre, les services de sécurité incendie ont normalement un rôle prépondérant pour porter secours à leurs concitoyens.

Un bon niveau de préparation des services de sécurité incendie et des premiers intervenants devant se rendre sur les lieux ne peut que renforcer la capacité de réponse au sinistre.

Aucune région n'est à l'abri, car les sinistres naturels, parfois soudains et brusques, se produisent sur l'ensemble du territoire et nécessitent une réponse appropriée lorsque des secours sont requis.

1. Ouranos : www.ouranos.ca

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013







Photo: Gauthier, Charles

2. LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Forum sur la sécurité incendie, tenu les 12 et 13 juin 2012 à Québec, a été une occasion de discuter de la réforme amorcée en 2000 et d'entrevoir les enjeux et les défis à relever au cours des prochaines années en sécurité incendie et, dans une certaine mesure, en sécurité civile.

En 2013, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a notamment consacré son énergie :

- ▶ au soutien financier accordé à la formation des pompiers volontaires et à temps partiel ;
- ▶ à l'élaboration de règles encadrant les secours spécialisés et la création d'équipes régionales ;
- ▶ à prodiguer conseil et soutien aux municipalités à l'égard de la mise en commun d'activités en sécurité incendie ;
- ▶ à la révision des schémas de couverture de risques ;
- ▶ à la sensibilisation à la prévention des incendies et des sinistres.



2.1. LE SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ À LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

En 2013, le ministère a travaillé aux suites du Forum, ce qui a permis de mettre en place un soutien financier pour la formation des pompiers. En décembre 2014, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre du nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Ce programme, doté d'une enveloppe budgétaire de 19,5 millions de dollars répartis sur cinq ans, vient répondre concrètement à un besoin exprimé depuis plusieurs années par le milieu municipal et les organisations en sécurité incendie. Il vise à réduire les dépenses des municipalités liées actuellement à la formation de leurs pompiers volontaires ou à temps partiel. Cette aide financière leur permettra d'être mieux outillées pour faire face aux défis à venir en matière de protection incendie.

Ultimement, ce sont les citoyens qui seront mieux desservis et mieux protégés contre les risques d'incendie. Les modalités d'application prévoient des mesures qui entreront en vigueur pour l'année 2014-2015.

2.2. L'ENCADREMENT DES SECOURS SPÉCIALISÉS

S'ils interviennent traditionnellement lors d'incendies, les pompiers portent aussi secours à des victimes à titre notamment de premiers répondants, effectuent des sauvetages sur le réseau routier, sur des plans d'eau, en espace clos, vertical, en présence de matières dangereuses. Ils éduquent et soutiennent le public en matière de prévention d'incendie. Ces services offerts à la population les amènent à étendre leurs connaissances et leurs compétences, en plus de se maintenir à jour en matière de prévention et de lutte contre les incendies.

Soucieux de la santé et de la sécurité des intervenants de l'incendie et désireux de leur apporter son soutien, le ministère travaille à l'élaboration de cadres de référence opérationnels (ex. : nombre de ressources à déployer et équipement à utiliser selon le type d'intervention) afin que les municipalités puissent intégrer ces autres types de secours à leur schéma de couverture de risques lors de sa révision.



Photo : Robillard, Claude

2.3. LA MISE EN COMMUN D'ACTIVITÉS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Dans les territoires où elles sont vérifiées, la faisabilité et la rentabilité de la mise en commun des ressources municipales en sécurité incendie offrent de nombreux avantages : accroissement de l'efficacité administrative et opérationnelle, répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables, optimisation des ressources humaines et matérielles affectées à la sécurité et de celles affectées aux services aux citoyens. Si des projets locaux de mise en commun des ressources municipales affectées à la prévention ou au combat de l'incendie étaient déjà amorcés dans certaines municipalités régionales de comté (MRC), les suites du Forum de 2012 et les événements de 2013 ont accru les demandes de soutien auprès du ministère pour la mise en commun d'activités offertes par les services de sécurité incendie.

2.4. LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Les autorités régionales doivent établir, avec la collaboration des municipalités locales, un schéma de couverture de risques en incendie conforme aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, et ce, depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) en 2000. Cette mesure a pour but premier d'améliorer la protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie et d'accroître l'efficience dans la gestion des services publics responsables de la sécurité incendie.

Au 31 décembre 2013, 102 schémas de couverture de risques ont été attestés par le ministère et 34 autorités régionales étaient tenues de réviser leur schéma. De ce nombre, quatre autorités régionales ont obtenu, en date du 22 août 2014, leur attestation de conformité du schéma révisé.

2.5. LA SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES SINISTRES

La prévention demeure le moyen à privilégier pour diminuer les risques et limiter les pertes humaines et matérielles causées par l'incendie ou les sinistres. En 2013, les événements suivants ont été l'occasion de promouvoir la prévention :

- ▶ Colloque sur la sécurité civile et incendie – *Agissons ensemble pour un Québec plus résilient - Rétablissement* – Du 19 au 21 février 2013
- ▶ Semaine de la sécurité civile – *La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci!* – Du 5 au 11 mai 2013
- ▶ Semaine de la prévention des incendies – *Sitôt averti, sitôt sorti!* – Du 6 au 12 octobre 2013
- ▶ Journée nationale de sensibilisation à la prévention des incendies – Le 12 octobre 2013



3. LA SÉCURITÉ CIVILE

Les pompiers d'un service de sécurité incendie ont souvent un rôle prépondérant lors d'un sinistre afin de porter secours aux personnes. La sécurité civile est l'ensemble des actions et des moyens mis en place à tous les niveaux de la société afin de connaître les risques, de prévenir les sinistres, d'en limiter les conséquences néfastes sur la population, les biens et l'environnement et de favoriser le retour à la vie normale.

En 2013, le ministère a poursuivi la collecte, le traitement et la diffusion de l'information reçue ainsi que l'amélioration de ses mécanismes d'alerte et de surveillance pour réaliser sa mission : assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec.



Photo: Bonneau, André

3.1. LES ÉVÉNEMENTS SIGNALÉS À LA SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC

En 2013, le ministère a reçu 546 signalements pour des événements en sécurité civile et les deux tiers de ceux-ci sont survenus lors de sinistres naturels. Plusieurs signalements peuvent avoir été transmis pour un même événement.

SIGNALEMENTS ADRESSÉS À LA SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC, 2010 À 2013

Signalement	2010		2011		2012		2013	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Lié à un sinistre naturel (inondation, événement météorologique ou géologique)	531	72,0	397	77,2	238	56,7	363	66,5
Autre que lié à un sinistre naturel (incendie, accident, bris, panne, désordre social, recherche et sauvetage, fermeture de route, etc.)	207	28,0	117	22,8	182	43,3	183	33,5
Total	738	100,0	514	100,0	420	100,0	546	100,0

Entre 2010 et 2013, les inondations ont été les événements liés à un sinistre naturel les plus fréquemment signalés à la sécurité civile. En raison du rôle prépondérant des services de sécurité incendie, les pompiers interviennent rapidement pour protéger la vie et assurer la protection des collectivités.



Photo : Robillard, Claude

3.2. L'AIDE FINANCIÈRE À LA SUITE D'UN SINISTRE

À la suite d'un sinistre ou de son imminence, ou d'un événement pouvant compromettre la sécurité des personnes, le Gouvernement du Québec peut établir des programmes d'aide financière, généraux ou spécifiques, favorisant le retour à une situation normale des personnes, des entreprises, des municipalités et des organismes. Une aide est également prévue pour les organismes qui ont apporté aide et assistance aux sinistrés.

En 2013, des programmes d'aide financière du Gouvernement du Québec ont été mis en œuvre à 36 occasions à la suite de sinistres. L'aide versée a atteint 71 218 769\$, et cette somme englobe également l'aide versée en 2013 pour des sinistres survenus lors d'années antérieures. Depuis les quatre dernières années, des programmes d'aide financière ont été mis en œuvre, en moyenne, à 40 occasions annuellement à la suite de sinistres.

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES, 2010 À 2013

Année	Nombre de programmes mis en œuvre	Nombre de municipalités mentionnées dans le programme	Somme versée (\$)
2010	48	308	13 479 231
2011	43	599	68 493 811
2012	35	238	54 442 303
2013	36	408	71 218 769
Total des sommes versées depuis 2010			207 634 114

Une municipalité mentionnée dans un arrêté ministériel de mise en œuvre du programme d'aide financière peut également l'être dans un ou plusieurs autres portant sur des aides financières d'autres natures. Par conséquent, le nombre réel de municipalités ayant effectivement bénéficié d'une aide financière est inférieur au nombre de celles figurant au tableau ci-dessus.



Photo : Côté, Jean-Paul

3.3. LE CENTRE DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Depuis 2006, une surveillance continue du territoire est rendue possible grâce, notamment, à la collaboration précieuse des services de sécurité incendie. Le Centre des opérations gouvernementales (COG) est le lieu dynamique de réception, de traitement et de diffusion de l'information opérationnelle de sécurité civile vers les partenaires touchés par un événement. Ainsi, le COG dresse le rapport d'événement dès qu'une situation d'urgence est détectée et que la recherche ou le sauvetage d'une personne en détresse est signalé.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

Dans les limites de son territoire, le Québec est responsable des interventions de recherche et de sauvetage terrestres et des opérations sur les cours d'eau ne faisant pas partie d'une voie maritime fédérale.

La recherche de personnes portées disparues est effectuée essentiellement par les corps policiers soutenus par des bénévoles en recherche et sauvetage mobilisés par le COG à la suite d'une demande du corps policier. Les bénévoles se rendent rapidement sur le lieu de la recherche et prêtent main-forte aux policiers sur place afin de retrouver des personnes portées disparues. En 2013, à 31 occasions, le COG a fait appel à des bénévoles pour effectuer des recherches ayant permis de retrouver 24 personnes. Quant au sauvetage, il est effectué par les services de sécurité incendie.

3.4. LES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

LES APPELS FAITS AU 9-1-1

Le centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) reçoit les appels qui requièrent une ou plusieurs interventions d'urgence. Il détermine ensuite, pour chaque appel reçu, la nature de l'urgence et le transmet, avec les coordonnées de l'appelant, au centre secondaire d'appels d'urgence approprié. Un centre secondaire d'appels d'urgence est un centre de répartition d'un service de sécurité incendie ou d'un corps de police ou un centre de communication santé (CCS)².

En 2013, 29 centres d'appels d'urgence en service ont répondu à environ 4,5 millions d'appels d'urgence, soit plus de 12 300 appels par jour. Ces appels ont été faits sur une ligne 9-1-1 du Service public d'appels d'urgence (SPAU) ou sur une ligne administrative (numéro à 10 chiffres).

Les préposés au traitement des appels ont transféré un peu plus de 3 millions d'appels à un centre secondaire d'appels d'urgence et non l'ensemble des appels reçus puisque le tiers de ceux-ci sont non urgents ou indésirables (non fondés).

APPELS D'URGENCE TRANSFÉRÉS, 2013

	Nombre	%
Policiers	1 841 859	61,2
Ambulanciers	723 008	24,0
Autres services (ex. : Hydro-Québec, Gaz Métro, etc.)	290 906	9,7
Pompiers	154 349	5,1
Total	3 010 122	100,0

LES APPELS TRANSMIS AUX SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

En 2013, les services de sécurité incendie (SSI) ont répondu aux 246 460 appels leur ayant été acheminés. Ce nombre inclut, en plus des 154 349 appels transmis aux pompiers, les appels dirigés vers les pompiers agissant également à titre de premiers répondants, ainsi que les appels dirigés à la fois vers d'autres services d'urgence et les pompiers.

APPELS D'URGENCE DIRIGÉS VERS LES SSI, 2013

	Nombre	%
Premiers répondants (premiers soins de stabilisation d'une personne en détresse)	87 406	35,5
Incendie (bâtiments, véhicules, broussailles, odeur suspecte, fumée, fuite de gaz, etc.)	85 387	34,6
Autre (aide aux citoyens, vérifications et fils électriques, assistance aux policiers, catastrophes, etc.)	65 543	26,6
Désincarcération	5 184	2,1
Sauvetage et secours spécialisés (sur eau libre, sur glace, en espace clos, en milieu isolé, en hauteur, déversements de matières dangereuses, etc.)	2 940	1,2
Total	246 460	100,0

Afin d'augmenter la précision des prochaines statistiques sur les appels d'urgence, le ministère a constitué le Groupe de travail ministériel sur les statistiques des appels des centres d'urgence 9-1-1 dont le mandat est d'établir une terminologie et une méthodologie communes aux centres d'urgence 9-1-1.

L'information portant sur les appels répartis aux SSI est présentée à titre indicatif seulement. À l'automne 2013, le ministère a mis sur pied le Groupe de travail – Autres secours. Son mandat consistait à étudier la possibilité d'établir une nouvelle collecte de données sur les autres services offerts par les services de sécurité incendie. Les alarmes sans incendie (bien intentionnée, avec intention malicieuse, appel non fondé ou défectuosité de l'appareil) font partie des données analysées par le groupe de travail, dont les travaux se sont poursuivis en 2014.

LES PREMIERS RÉPONDANTS

Les premiers répondants interviennent dans une multitude de situations cliniques et leurs interventions sont encadrées par plus d'une cinquantaine de protocoles. Actuellement, les premiers répondants sont des pompiers, des personnes de la communauté locale ou une combinaison des deux.

². Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3), article 52.1



4. LES CATASTROPHES INDUSTRIELLES AYANT MARQUÉ 2013

En 2013, les services de sécurité incendie et les organisations de sécurité civile ont été mobilisés par des événements survenus lors de conditions météorologiques extrêmes : tempêtes hivernales de février, précipitations abondantes issues du redoux de mars, inondations ou mouvements de sol survenus jusqu'en juin dans plusieurs régions du Québec.

Toutefois, ce sont les catastrophes industrielles impliquant des matières dangereuses qui auront largement marqué l'année 2013. Ces catastrophes, d'une ampleur ayant parfois provoqué des pertes de vie dramatiques, marquent désormais la mémoire collective.

4.1. LES EXPLOSIONS DANS DEUX USINES DE FABRICATION

Deux événements ont mis en relief l'importance, pour les pompiers, de développer l'ensemble des compétences de base en combat d'incendie et en intervention en présence de matières dangereuses. Ces compétences sont requises pour exercer le métier de pompier.

BEM SOUVENIRS ET FEUX D'ARTIFICE

Le 10 avril 2014, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) informait le public des conclusions de son enquête sur l'accident survenu dans l'entreprise BEM Souvenirs et Feux d'Artifice inc. à Coteau-du-Lac. L'entreprise se spécialise dans la vente de pièces pyrotechniques en gros et au détail et dans la présentation de spectacles de feux d'artifice. La CSST décrit ainsi l'accident :

«Le 20 juin 2013, deux travailleuses effectuent des travaux de manutention de pièces pyrotechniques professionnelles dans un bâtiment d'entreposage de l'entreprise BEM Souvenirs et Feux d'Artifices inc. Alors qu'elles sont à l'intérieur, une série d'explosions de pièces pyrotechniques enflamment et détruisent le bâtiment. Les travailleuses décèdent des suites de leurs blessures.»³

ALDEX CHEMICAL

Le 30 octobre 2013, une explosion a retenti chez Aldex Chemical, une usine de Granby spécialisée dans la résine d'échange d'ions. Sous la force de l'explosion, un mur de l'usine a été pulvérisé en ne faisant aucune victime. La présence de trois produits chimiques a retenu l'attention des pompiers : acide sulfurique, benzène et ammoniac. Après avoir maîtrisé et éteint l'incendie, les pompiers du service d'incendie de la Ville de Granby sont demeurés sur place durant six semaines, le temps qu'ont duré les travaux de nettoyage, pour s'assurer que tous les produits chimiques étaient évacués de l'endroit et que tout risque de contamination était écarté.

Ces accidents ont mis en lumière les risques liés à l'entreposage ou à la manipulation de matières dangereuses. Mais ils ont également fait ressortir les avantages que procure l'exercice de planification prévu lors de l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie. Lorsque vient le moment de faire face à un incendie ou à un sinistre de grande ampleur, l'entraide offerte par les autres services de sécurité incendie, les ressources spécialisées, les bénévoles ou autres ressources requises contribue favorablement à l'efficacité d'une intervention.

4.2. L'ACCIDENT FERROVIAIRE DE LAC-MÉGANTIC

Le 19 août 2014, le Bureau de la sécurité des transports du Canada publiait son rapport d'enquête ferroviaire sur l'accident de Lac-Mégantic⁴. Le Bureau résume ainsi les événements :

«Le 6 juillet 2013, peu avant 1 h, heure avancée de l'Est, le train de marchandises MMA-002, en direction est, de la compagnie Montreal, Maine & Atlantic Railway, qui était garé sans surveillance pour la nuit à Nantes (Québec), a commencé à se déplacer. Le train a roulé sur environ 7,2 milles, atteignant une vitesse de 65 mi/h. Vers 1 h 15, lorsque le MMA-002 s'est approché du centre de la ville de Lac-Mégantic (Québec), 63 wagons-citernes qui transportaient du pétrole brut (UN 1267), et 2 wagons couverts ont déraillé. Environ 6 millions de litres de pétrole brut se sont déversés. Des incendies se sont déclarés et des explosions se sont produites, détruisant 40 édifices, 53 véhicules et les voies ferrées à l'extrémité ouest du triage Megantic. Quarante-sept personnes ont subi des blessures mortelles. Le centre-ville ainsi que la rivière et le lac adjacents ont été contaminés.»

³ Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, *Rapport d'enquête RAP0962714 – Accident mortel survenu à deux travailleuses le 20 juin 2013 à l'entreprise BEM souvenirs et Feux d'Artifices inc. située au 62 chemin Masson à Coteau-du-Lac – Direction régionale de Valleyfield, le 7 avril 2014. Accessible en ligne : www.centredoc.csst.qc.ca/zones/?fn=showprofile&q=Nouveau_enquetes*

⁴ Bureau de la sécurité des transports du Canada, *Rapport d'enquête ferroviaire R13D0054 – Train parti à la dérive et déraillement en voie principale – Train de marchandises MMA-002 de la Montreal, Maine & Atlantic Railway au point milliaire 1.23 de la subdivision Sherbrooke – Lac-Mégantic (Québec) le 6 juillet 2013. Accessible en ligne : www.tsb.gc.ca/fra/rapports-reports/rail/2013/r13d0054/r13d0054.asp*

L'accident ferroviaire de Lac-Mégantic a eu un impact sur plusieurs aspects de la vie des résidents. En plus de vivre un deuil douloureux, la population doit composer avec la destruction d'une partie de son centre-ville, l'arrêt temporaire d'une partie de l'activité économique locale, la contamination des sols, etc. De plus, à la suite de l'accident, une problématique d'approvisionnement en eau potable a affecté la population des municipalités puisant leur eau potable dans la rivière Chaudière, du lac Mégantic jusqu'en aval, à Lévis.

Bien qu'un exercice de planification des services de secours contribue favorablement au succès d'une intervention en situation d'urgence, un tel exercice ne peut anticiper l'imprévisible. L'accident de Lac-Mégantic démontre

bien comment l'entraide s'est avérée primordiale pour structurer l'organisation des secours et le combat du feu. Un appel à l'aide lancé aux services de sécurité incendie des municipalités de la MRC du Granit, de Sherbrooke, de Saint-Georges et à huit municipalités du Maine a permis au SSI de Lac-Mégantic de s'adjoindre du personnel qualifié et d'optimiser l'intervention. Des entreprises ont fourni l'aide requise pour tenter de contenir le sinistre. À titre d'exemple, la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis a fourni du personnel spécialisé et du matériel adapté pour aider les pompiers dans le combat de l'incendie. Il aura fallu plus de 40 heures pour éteindre le brasier.

Les pertes subies lors d'une telle catastrophe sont difficiles à évaluer et vont bien au-delà des pertes en bâtiment

et en contenu estimées conformément aux règles de déclaration d'un incendie au ministère. Le rétablissement à la suite de la catastrophe peut s'échelonner sur plusieurs années, notamment le retour à la normale de l'économie et du dynamisme local avant l'accident. Ce désastre a affecté toute la population de Lac-Mégantic et, à des niveaux différents, celle des municipalités environnantes et de toute une région.

Les données recueillies à l'aide de la déclaration de l'incendie donnent la mesure de la catastrophe pour ce qui est des bâtiments et de leur contenu : les 33 bâtiments incendiés constituent une perte estimée à 15 millions de dollars et celle de leur contenu à 7,5 millions de dollars.

USAGE DES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS OU DÉTRUITS ET PERTES ESTIMÉES INCENDIE DU 6 JUILLET 2013 À LAC-MÉGANTIC

Code*	Usage	Nombre de bâtiments	Pertes estimées en bâtiment (\$)	Pertes estimées en contenu (\$)
1000	Logement (maison unifamiliale, immeuble à appartements)	18	2 210 600	1 122 900
5010	Immeuble commercial	4	472 400	236 200
5311	Vente au détail, magasin à rayons	1	368 800	184 400
5331	Vente au détail, variété de marchandises à prix d'escompte	1	443 300	226 500
5732	Vente au détail d'instruments de musique	1	125 400	62 700
5821	Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar)	1	9 600 000	4 800 000
5943	Vente au détail de papeterie	1	170 200	85 100
6000	Immeuble à bureaux	1	146 300	73 150
6241	Salon funéraire	1	536 900	268 450
6518	Service d'optométrie	1	80 500	40 250
6521	Service d'avocats	1	83 400	41 700
6522	Service de notaires	1	149 900	74 950
6713	Administration publique municipale et régionale	1	618 400	309 400
Total		33	15 006 100	7 525 700

* Guide pour la déclaration des incendies, Répertoire des usages de bâtiments.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant de nombre de bâtiments.

LES STATISTIQUES SUR LES INCENDIES 2013







Photo: Ruel, Robert

5. LES STATISTIQUES SUR LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2013

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

La Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) précise les obligations de la municipalité à déclarer un incendie (article 34) et les pouvoirs du ministre à produire des données statistiques (article 142).

La déclaration d'incendie

34. Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.

Toutefois, un renseignement dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire dans laquelle la municipalité ou un membre de son conseil a un intérêt peut n'être rapporté que lorsque le jugement dans cette cause est passé en force de chose jugée.

Les pouvoirs du ministre

142. En outre, le ministre peut :

- 1.** effectuer, faire effectuer ou favoriser des recherches portant sur la gestion des risques d'incendie ou sur la planification des secours ou tendant à l'amélioration des techniques, des méthodes ou des équipements de prévention, de détection, d'alerte ou de lutte contre les incendies ;
- 2.** proposer, coordonner ou exécuter des activités ou des travaux susceptibles de supprimer ou de réduire les risques ou les effets d'un incendie ;
- 3.** faire des analyses des données statistiques et des études sur la situation de la sécurité incendie, à l'échelle nationale, régionale ou locale, ou sur les incidences de cette situation, notamment sur l'économie régionale ou en matière d'assurance, et les rendre publiques.

LA PROCÉDURE D'ARCHIVAGE DE LA DÉCLARATION D'INCENDIE

La déclaration d'incendie produite en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie demeure la propriété de la municipalité. Cette dernière est tenue de conserver la déclaration d'incendie conformément aux règles d'archivage en vigueur.

Les données transmises par la municipalité au ministère de la Sécurité publique sont intégrées dans sa banque de données. Les déclarations transmises en version « papier » sont saisies manuellement et sont ensuite détruites. Seul le contenu de la banque de données est conservé par le ministère.

COMMENT INTERPRÉTER LES RÉSULTATS

Les statistiques sur les incendies déclarés proviennent des données inscrites sur les déclarations transmises au ministère par les municipalités en vertu de la loi. La valeur, la qualité et la fiabilité des statistiques présentées dans ce rapport reposent sur la rigueur et la justesse des renseignements transmis au ministère.

Les données sur les décès liés à des incendies proviennent du Bureau du coroner, organisme responsable d'établir les causes de tout décès par incendie survenu au Québec. Le coroner s'engage à livrer son rapport le plus rapidement possible. Cependant, l'investigation du coroner dépend du travail de plusieurs partenaires et il doit donc attendre les rapports de ces partenaires pour être en mesure de produire le sien. En moyenne, un délai d'environ 12 mois est nécessaire au coroner pour recueillir et analyser toute l'information pertinente dans le cadre de son investigation ou de son enquête publique. Au terme de son analyse, il rédige un rapport dans lequel il énonce l'identité de la personne décédée, la date et le lieu de son décès ainsi que les causes et les circonstances du décès⁵.

Le nombre de décès déclaré dans les statistiques est donc révisé annuellement au rythme du dévoilement des conclusions du coroner sur les causes des décès.

LA DÉCLARATION DES INCENDIES PAR LES MUNICIPALITÉS

En 2013, des déclarations sur des incendies survenus dans 893 municipalités ont été transmises au ministère. Près de 80 % des municipalités québécoises ont déclaré un incendie survenu sur leur territoire.

DÉCLARATION DES INCENDIES PAR LES MUNICIPALITÉS, 2013

Municipalités tenues de déclarer les incendies sur leur territoire	Ont déclaré (%)
Cantons	65,9
Cantons unis	100,0
Municipalités	79,6
Paroisses	72,8
Villes	91,9
Villages	68,2
Moyenne	79,7

Note : La dénomination du type de municipalité est établie selon l'organisation municipale en vigueur au Québec.

Voir les documents accessibles en ligne sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/

À la suite d'une validation réalisée par le ministère, plusieurs municipalités ont confirmé n'avoir subi aucun incendie sur leur territoire en 2013. Quelques municipalités ont motivé un retard dans la déclaration des incendies en raison de changement d'effectifs ou d'une autre raison administrative. Dès 2015, toutes les municipalités seront systématiquement jointes pour rappeler l'obligation de déclarer un incendie survenu sur leur territoire, conformément à l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

⁵. Bureau du coroner – Délai de disponibilité d'un rapport du coroner. Page Web consultée le 03-12-2014 à l'adresse suivante : www.coroner.gouv.qc.ca/index.php?id=21

L'UNIFORMITÉ DE LA CODIFICATION DES USAGES

Constituée d'un code de quatre chiffres, la codification des usages du *Manuel d'évaluation foncière du Québec* est un système qui assure une identification uniforme des différents usages d'immeubles sur l'ensemble du territoire québécois. Pour cette raison, la codification d'usages proposée dans ce manuel est celle retenue par le ministère pour déterminer l'usage d'un bâtiment incendié ou endommagé.

La codification des usages du *Manuel d'évaluation foncière du Québec* fait occasionnellement l'objet d'une mise à jour. Au début 2013, le ministère de la Sécurité publique a transmis la mise à jour de la codification des usages à toutes les municipalités du Québec afin de leur faciliter la démarche de déclaration d'un incendie. Cette codification est intégrée au *Guide pour la déclaration des incendies au ministère de la Sécurité publique*.

LA CODIFICATION DU TYPE D'INCENDIE

En 2013, pour une première fois, les statistiques sur les incendies déclarés précisent le type d'incendie déclaré selon le code chiffré qui lui est attribué (de 11 à 17). Le type d'incendie se trouve dans l'un ou l'autre des deux groupes suivants : l'incendie ayant débuté à l'extérieur ; ou l'incendie ayant débuté sur, sous ou dans un bâtiment et ses composantes.

TYPE D'INCENDIE DÉCLARÉ

Incendie ayant débuté à l'extérieur	Code*
Feu limité à l'extérieur, sans perte causée directement par le feu et sans victime	11
Feu de véhicule limité à l'extérieur	12
Feu limité à l'extérieur, autre que codes 11 et 12	13
Feu extérieur propagé à au moins un bâtiment	14
Incendie ayant débuté sur, sous ou dans un bâtiment et ses composantes	Code*
Feu de cheminée, sans propagation	15
Feu limité au bâtiment d'origine, autre que code 15	16
Feu propagé à au moins un autre bâtiment	17

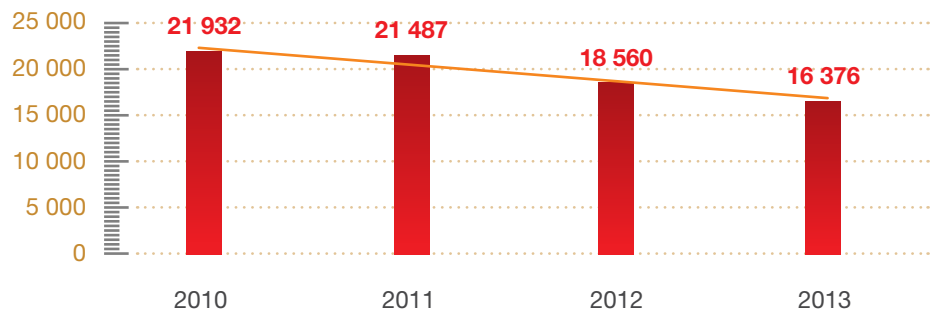
* Guide pour la déclaration des incendies, Contenu du rapport d'incendie.



5.1. LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2013

Observée depuis 2010, la tendance à la baisse du nombre d'incendies déclarés se confirme encore cette année. Entre 2010 et 2013, on assiste à une diminution du nombre d'incendies de 25 %. Parmi les éléments considérés, des changements apportés par les SSI dans leur compilation des données, quant à la surchauffe des aliments ou des fils électriques, sont susceptibles d'expliquer en partie cette diminution. Aussi, la réduction du nombre des feux de véhicules, confirmée par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), ou la baisse des feux de poubelles ou des boîtes à fleurs provoqués par des cigarettes non éteintes, constatée dans les données consultées, peuvent aussi expliquer en partie cette tendance.

NOMBRE D'INCENDIES DÉCLARÉS AU QUÉBEC, 2010 À 2013



Bien que les statistiques du ministère ne puissent le corroborer, quelques autres hypothèses pourraient aussi être susceptibles d'expliquer cette diminution :

- ▶ le résultat des campagnes de sensibilisation à la prévention des incendies qui, année après année, invitent les citoyens à adopter des comportements plus sécuritaires ;
- ▶ la réussite de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques comme outil de planification et de gestion des risques en incendie ;
- ▶ le travail des ressources municipales affectées à la prévention des incendies.



Photo : Fobillard, Claude

5.1.1. LES INCENDIES DÉCLARÉS PAR TYPE D'INCENDIE

Près de 40 % des incendies déclarés surviennent à l'extérieur et n'ont causé ni victime ni perte (code 11). De plus, près de 35 % des incendies déclarés sont limités au bâtiment d'origine, mais ont causé soit des victimes, soit des pertes matérielles, soit les deux (code 16).

NOMBRE D'INCENDIES DÉCLARÉS PAR TYPE D'INCENDIE, 2013

Code*	Type d'incendie	Nombre d'incendies	%
11	Feu limité à l'extérieur, sans perte causée directement par le feu et sans victime	6 290	38,4
16	Feu limité au bâtiment d'origine, autre que 15	5 659	34,6
12	Feu de véhicule limité à l'extérieur	2 105	12,8
15	Feu de cheminée, sans propagation	1 132	6,9
13	Feu limité à l'extérieur, autre que 11 et 12	829	5,1
14	Feu extérieur propagé à au moins un bâtiment	209	1,3
17	Feu propagé à au moins un autre bâtiment	152	0,9
Total		16 376	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Contenu du rapport d'incendie.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant du nombre d'incendies.

5.1.2. LES INCENDIES DÉCLARÉS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Le pourcentage d'incendies déclarés dans une région administrative est généralement proportionnel à son poids démographique.

NOMBRE D'INCENDIES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2013

Région administrative	Nombre d'incendies	%	Population	%
Abitibi-Témiscamingue	328	2,0	147 931	1,8
Bas-Saint-Laurent	410	2,5	201 091	2,6
Capitale-Nationale	1 150	7,0	725 095	8,9
Centre-du-Québec	571	3,5	239 245	2,9
Chaudière-Appalaches	1 006	6,1	418 704	5,1
Côte-Nord	123	0,8	95 552	1,2
Estrie	683	4,2	318 350	3,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	190	1,2	93 284	1,1
Lanaudière	864	5,3	488 927	6,0
Laurentides	998	6,1	580 966	7,1
Laval	923	5,6	417 304	5,1
Mauricie	607	3,7	266 542	3,3
Montréal	2 409	14,7	1 959 987	24,0
Montréal	4 612	28,2	1 499 088	18,4
Nord-du-Québec	36	0,2	43 999	0,5
Outaouais	759	4,6	381 200	4,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	707	4,3	278 069	3,4
Total	16 376	100,0	8 155 334	100,0

Note: Population provisoire

Sources: Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques. 26 février 2014.

5.1.3. LE TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, PAR RÉGION

Pour une première fois, le taux d'incendies par 1 000 habitants est présenté par région administrative. Selon la région, le taux d'incendies varie entre 0,8 (Nord-du-Québec) et 3,1 (Montréal).

TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, PAR RÉGION, 2013

Région administrative	Nombre d'incendies	Population	Taux d'incendies par 1 000 habitants
Abitibi-Témiscamingue	328	147 931	2,2
Bas-Saint-Laurent	410	201 091	2,0
Capitale-Nationale	1 150	725 095	1,6
Centre-du-Québec	571	239 245	2,4
Chaudière-Appalaches	1 006	418 704	2,4
Côte-Nord	123	95 552	1,3
Estrie	683	318 350	2,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	190	93 284	2,0
Lanaudière	864	488 927	1,8
Laurentides	998	580 966	1,7
Laval	923	417 304	2,2
Mauricie	607	266 542	2,3
Montérégie	2 409	1 959 987	1,2
Montréal	4 612	1 499 088	3,1
Nord-du-Québec	36	43 999	0,8
Outaouais	759	381 200	2,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	707	278 069	2,5
Total	16 376	8 155 334	2,0

Note : Population provisoire

Sources : Statistique Canada, Division de la démographie et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques. 26 février 2014.

La diminution du taux d'incendies par 1 000 habitants, observée depuis 2010, se poursuit. En passant de 2,77 en 2010 à 2,01 en 2013, le taux d'incendies par 1 000 habitants affiche une baisse de 27,8% en quatre ans.

TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2013

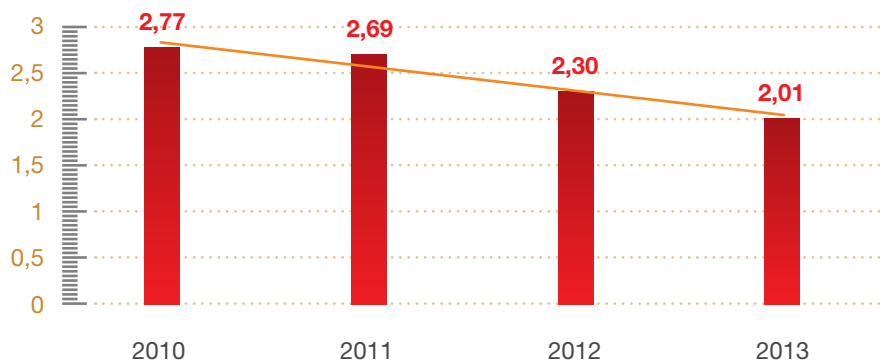




Photo: Robillard, Claude

5.2. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

Les statistiques sur les incendies de bâtiments portent sur ceux ayant débuté à l'extérieur, mais s'étant propagés à au moins un bâtiment (code 14) et sur les incendies ayant débuté sur, sous ou dans un bâtiment et ses composantes, incendies désignés sous l'un ou l'autre des codes 15 à 17.

Près de quatre incendies de bâtiments sur cinq (79,1 %) sont limités au bâtiment d'origine (code 16).

INCENDIES DE BÂTIMENTS SELON LE TYPE D'INCENDIE, 2013

Type d'incendie*	Nombre d'incendies	%
16. Feu limité au bâtiment d'origine, autre que 15	5 659	79,1
15. Feu de cheminée, sans perte	1 132	15,9
14. Feu extérieur propagé à au moins un bâtiment	209	2,9
17. Feu propagé à au moins un autre bâtiment	152	2,1
Total	7 152	100,0

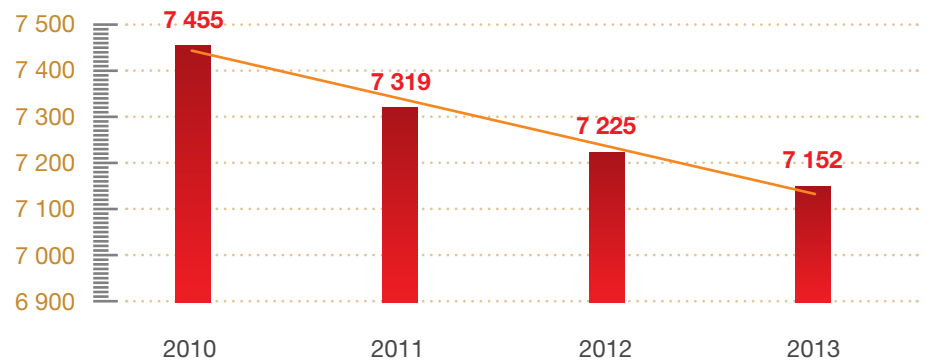
* Guide pour la déclaration des incendies, Contenu du rapport d'incendie.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant du nombre d'incendies.



Le nombre d'incendies de bâtiments observé depuis 2010 affiche une diminution constante, passant de 7 455 en 2010 à 7 152 en 2013, soit une baisse de 4,1 %.

NOMBRE D'INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2013



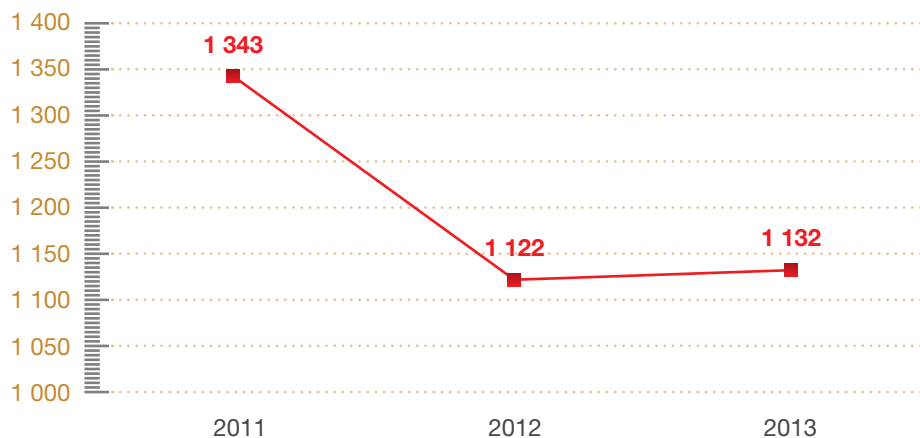


5.2.1. LES FEUX DE CHEMINÉE SANS PERTES MATÉRIELLES

Les renseignements exigés sur le formulaire de déclaration d'un incendie permettent de documenter les causes et les circonstances d'un incendie de bâtiment, sauf s'il s'agit d'un incendie de type 15 (feu de cheminée sans perte). En effet, l'absence de pertes matérielles justifie, dans ce cas, d'exclure la collecte des renseignements sur les causes et les circonstances de l'incendie. Pour cette raison, les feux de cheminée sont traités distinctement des incendies de bâtiments.

En 2013, les feux de cheminée constituent 15,9% de l'ensemble des incendies de bâtiments déclarés au ministère. Les données cumulées depuis 2011 indiquent une diminution de 3,0% du nombre de feux de cheminée sans pertes matérielles entre 2011 et 2012, et une légère augmentation de 0,5% entre 2012 et 2013.

NOMBRE DE FEUX DE CHEMINÉE SANS PERTES MATÉRIELLES, 2011 À 2013



5.2.2. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS AVEC PERTES MATÉRIELLES

En 2013, les déclarations d'incendies indiquent 6 020 incendies de bâtiments ayant entraîné des pertes matérielles sur 6 372 bâtiments. Les dommages matériels au bâtiment sont dus à l'incendie, au roussissement, au cloquage, à la fumée, à l'eau ou aux autres agents d'extinction de même qu'au combat de l'incendie et à l'exploration des lieux par les pompiers.

INCENDIES DE BÂTIMENTS (SANS LES FEUX DE CHEMINÉE), 2013

Type d'incendie*	Nombre de bâtiments endommagés	Nombre d'incendies
14. Feu extérieur propagé à au moins un bâtiment	267	209
16. Feu limité au bâtiment d'origine, autre que 15	5 701	5 659
17. Feu propagé à au moins un autre bâtiment	404	152
Total	6 372	6 020

* Guide pour la déclaration des incendies, Contenu du rapport d'incendie.

BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS PAR USAGE ET PAR CATÉGORIE DE RISQUE, 2013

Usage*	Catégorie de risque					Total	%
	1. Faible	2. Moyen	3. Élevé	4. Très élevé	5. Indéterminé		
	Nombre de bâtiments endommagés						
Résidentiel	2 777	914	664	308	90	4 753	74,6
Commercial	30	139	213	90	6	478	7,5
Industries manufacturières	8	30	142	159	13	352	5,5
Services	19	52	83	128	10	292	4,6
Production et extraction de richesses naturelles	52	27	104	17	9	209	3,3
Immeubles non exploités et étendues d'eau	29	16	26	18	9	98	1,6
Transports, communications et services publics	39	19	23	14	3	98	1,6
Culturel, récréatif et de loisirs	28	19	18	17	2	84	1,2
Non disponible	0	1	0	0	7	8	0,1
Total	2 982	1 217	1 273	751	149	6 372	100,0
Proportion - catégorie de risque (%)	46,8	19,1	20,0	11,8	2,3	100,0	

* Annexe 2C.1 Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec 2012.

Note : Les résultats totaux sont présentés par ordre décroissant.

La déclaration des incendies prévoit la désignation de la catégorie de risque à laquelle est associé le bâtiment incendié ou endommagé. L'établissement de cette catégorie de risque vise à déterminer les ressources nécessaires pour combattre un incendie de bâtiment et non à établir une occurrence d'incendie.

Près de la moitié des incendies déclarés en 2013 (46,8 %) ont touché des bâtiments dont le niveau de risque est faible. Un bâtiment à risque faible fait partie d'un ensemble de très petits bâtiments, très espacés. Il s'agit essentiellement de bâtiments résidentiels de un ou de deux logements, à un ou deux étages, et de bâtiments de type « isolé ».

5.2.3. LA SURVENANCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS

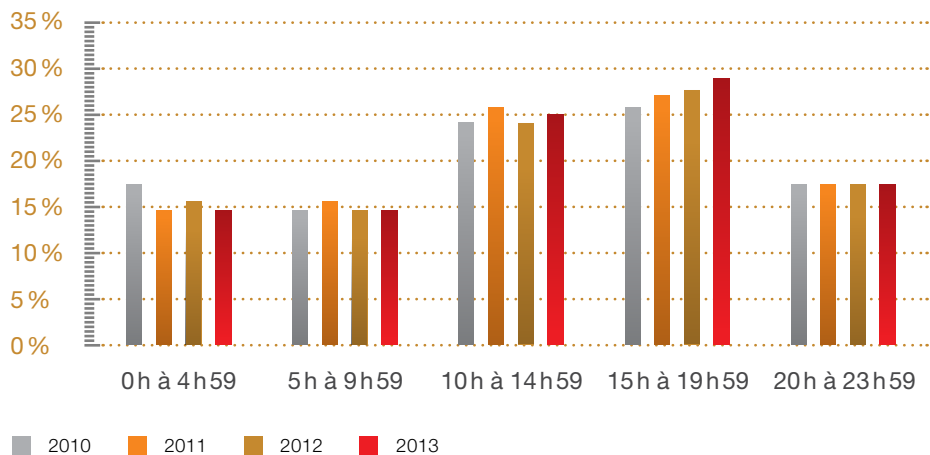
L'observation des données sur les incendies de bâtiments avec pertes matérielles confirme les tendances déjà notées dans les statistiques annuelles antérieures sur les incendies déclarés, tant pour la survenance d'un incendie par période de la journée, par jour de la semaine ou par mois de l'année.

Les heures

INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE, 2010 À 2013

Période de la journée	Année				Moyenne 2010 à 2013 (%)
	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)	
0h à 4h59	15	13	14	15	14,3
5h à 9h59	15	15	15	14	14,7
10h à 14h59	23	24	23	25	23,7
15h à 19h59	28	29	29	29	28,8
20h à 23h59	19	19	19	17	18,5
Total	100	100	100	100	100,0

INCIDENCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE, 2010 À 2013



La tendance constatée depuis 2010 se confirme : près d'un incendie de bâtiment sur trois survient entre 15 h et 20 h, et plus de la moitié entre 10 h et 20 h.

Les jours

INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR JOUR DE LA SEMAINE, 2010 À 2013

Jour de la semaine	Année				Moyenne 2010 à 2013 (%)
	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)	
Lundi	15	15	15	14	14,7
Mardi	14	14	14	15	14,3
Mercredi	13	14	15	14	14,0
Jeudi	14	14	14	14	14,0
Vendredi	16	14	14	15	14,8
Samedi	14	15	14	15	14,5
Dimanche	14	14	14	13	13,7
Total	100	100	100	100	100,0

La tendance constatée depuis 2010 se confirme : un incendie de bâtiment survient sans prédominance pour un jour ou l'autre de la semaine.

Les mois

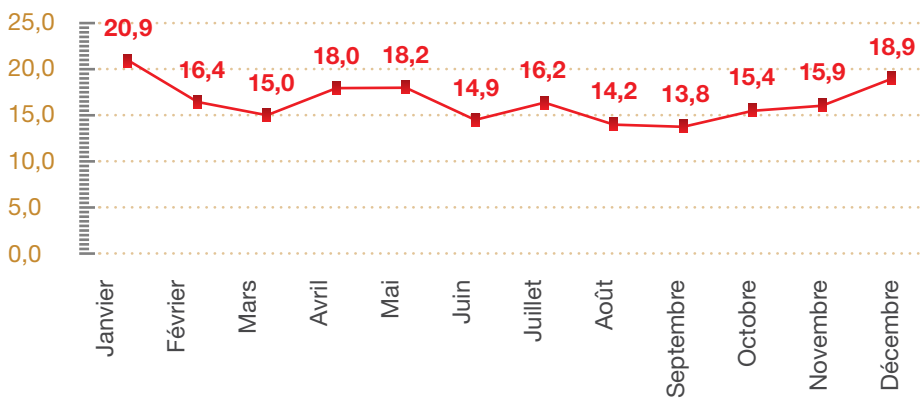
En 2013, les incendies de bâtiments surviennent un peu plus fréquemment en décembre, en janvier, en avril et en mai.

INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR MOIS DE L'ANNÉE, 2013

Mois de l'année	Nombre	%	Moyenne 2010 à 2013 (%)
Janvier	648	11	11,0
Février	458	8	9,2
Mars	465	8	9,8
Avril	540	9	9,0
Mai	565	9	8,5
Juin	448	7	6,8
Juillet	503	8	7,2
Août	440	7	6,8
Septembre	413	7	6,8
Octobre	477	8	7,5
Novembre	477	8	8,2
Décembre	586	10	9,2
Total	6 020	100	100,0

En janvier 2013, ce sont 21 incendies qui surviennent par jour. En septembre, moins de 14 incendies sont survenus par jour. En moyenne, 16,5 incendies se sont produits chaque jour en 2013 au Québec.

INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR JOUR, SELON LE MOIS DE L'ANNÉE, 2013



■ Nombre d'incendies par jour



Photo: Lauzier, Jocelyn

5.2.4. L'USAGE DES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS

La codification de l'usage d'un bâtiment endommagé est uniformisée pour l'ensemble du territoire québécois. En 2013, près de trois bâtiments endommagés sur quatre (74,6 %) sont à usage résidentiel.

USAGE DES BÂTIMENTS ENDOMMAGÉS, 2013

Usage*	Bâtiments endommagés	
	Nombre	%
Résidentiel	4 753	74,59
Commercial	478	7,50
Industries manufacturières	352	5,52
Services	292	4,58
Production et extraction de richesses naturelles	209	3,28
Immeubles non exploités et étendues d'eau	98	1,54
Transports, communications et services publics	98	1,54
Culturel, récréatif et de loisirs	84	1,32
Non disponible	8	0,13
Total	6 372	100,00

* Annexe 2C.1 Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec 2012.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant du nombre d'incendies.



QU'ENTEND-ON PAR «USAGE RÉSIDENTIEL»?

Un bâtiment à usage résidentiel est un logement, un chalet ou une maison de villégiature, une maison mobile, une roulotte, une habitation en commun (maison de chambres et pension, habitation pour groupes organisés, résidence et maison d'étudiants, maison de retraite et orphelinat, maison d'institutions religieuses, autres habitations de groupes), un hôtel-motel résidentiel, un parc de roulettes et de maisons mobiles, une résidence provisoire, autres immeubles résidentiels (habitation pour la chasse, la pêche et la forêt, espace détenu en copropriété divise résidentielle, autres immeubles résidentiels).

Source: Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec, accessible en ligne sur le site Web du MAMOT : www.mamrot.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/manuel-devaluation-fonciere-du-quebec/codes-dutilisation-des-biens-fonds/



5.2.5. LES VICTIMES D'INCENDIES DE BÂTIMENTS

Le 7 octobre 2014, le Bureau du coroner a déposé les rapports d'investigation des 47 décès consécutifs aux explosions et à l'incendie majeur qui a détruit le centre-ville de Lac-Mégantic. Le coroner a pu identifier 40 victimes âgées de 4 à 93 ans. Le décès des 7 autres victimes, âgées de 9 à 77 ans, a été déclaré par jugement du tribunal. Les 47 décès survenus à Lac-Mégantic constituent des données partielles pour 2013. Ainsi, bien que l'ensemble des décès de l'année 2013 sera analysé dans le rapport statistique de 2014, le présent rapport fait état des données partielles déjà confirmées par le Bureau du coroner.

Les statistiques sur les incendies déclarés en 2013 proviennent de l'analyse des données obtenues sur les victimes d'incendies de bâtiments :

- ▶ Les décès à la suite d'un incendie survenu entre 2005 et 2013 selon l'information obtenue du Bureau du coroner;
- ▶ Les personnes blessées lors d'un incendie survenu en 2013, selon l'information transmise par les municipalités sur le formulaire de déclaration d'un incendie.

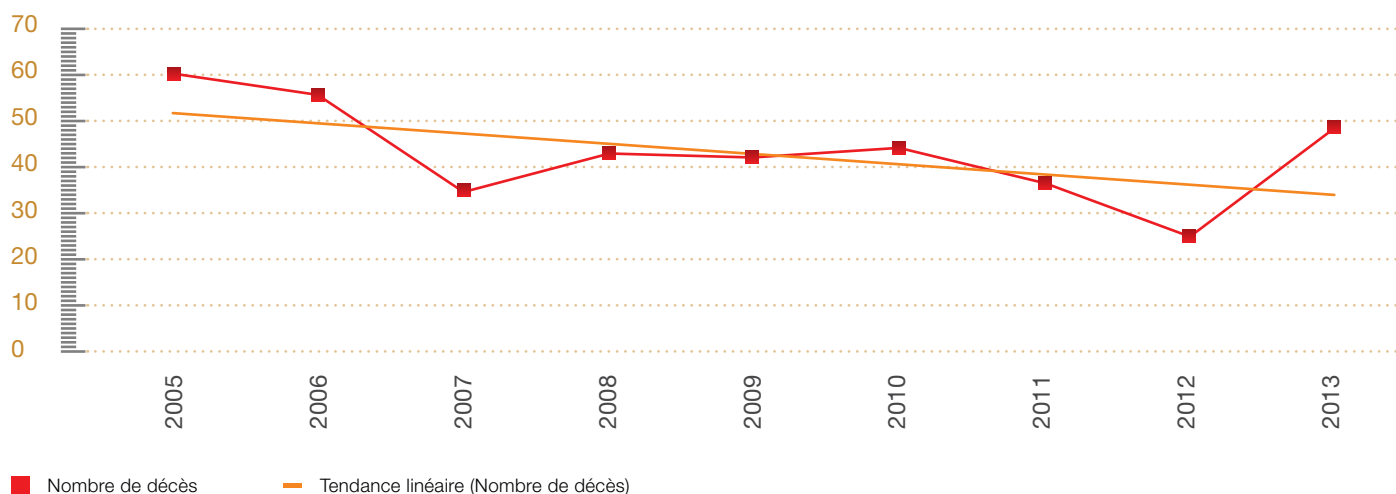
Les décès

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE DES DÉCÈS SELON L'ÂGE ET LE SEXE, LIÉS À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2005 À 2012

Année	0 à 17 ans		18 à 64 ans		65 ans et plus		Nombre de décès
	(M)	(F)	(M)	(F)	(M)	(F)	
2005	2	7	24	10	11	6	60
2006	3	2	30	9	6	5	55
2007	2	1	16	7	4	5	35
2008	0	2	17	9	8	6	42
2009	0	3	21	2	8	7	41
2010	2	0	18	7	9	7	43
2011	2	2	16	10	5	2	37
2012	0	0	9	6	8	2	25
2013 ^P	0	2	22	20	2	3	49

Source : Rapports d'investigation du coroner, Bureau du coroner, septembre 2014
 P : données provisoires (déjà confirmées par le Bureau du coroner)

DÉCÈS LIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2005 À 2013



Source : Rapports d'investigation du coroner, Bureau du coroner, septembre 2014

Entre 2005 et 2012, trois pompiers sont décédés des suites d'un incendie de bâtiment : un décès est survenu en 2006 et deux décès sont survenus en 2008. Ces victimes étaient des hommes âgés de 18 à 64 ans.

Entre 2005 et 2012, le nombre de décès à la suite d'un incendie de bâtiment est passé de 60 à 25 personnes. Cette tendance à la baisse, observée depuis 2005, s'est interrompue en 2013. En effet, les données provisoires de 2013 confirment que, avec les événements de Lac-Mégantic, le nombre de décès atteindra un sommet, puisqu'il est déjà supérieur à la moyenne de 42 décès par an constatée pour les années précédentes.

Le taux de mortalité

Le taux de mortalité par 100 000 habitants est présenté par groupe d'âge.

TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2012

Groupe d'âge	Population*	Proportion de la population	Nombre de décès**	Proportion du nombre de décès	Taux de mortalité / 100 000 hab.
0-17 ans	1 518 967	18,8	0	0,0	0,00
18-64 ans	5 258 214	65,0	15	60,0	0,29
65 ans +	1 306 878	16,2	10	40,0	0,77
Pour l'ensemble de la population	8 084 059	100,0	25	100,0	0,31

* Population révisée, Source : Statistique Canada, Estimations de la population. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec en date du 3 décembre 2013

** Rapports d'investigation du coroner, Bureau du coroner, septembre 2014

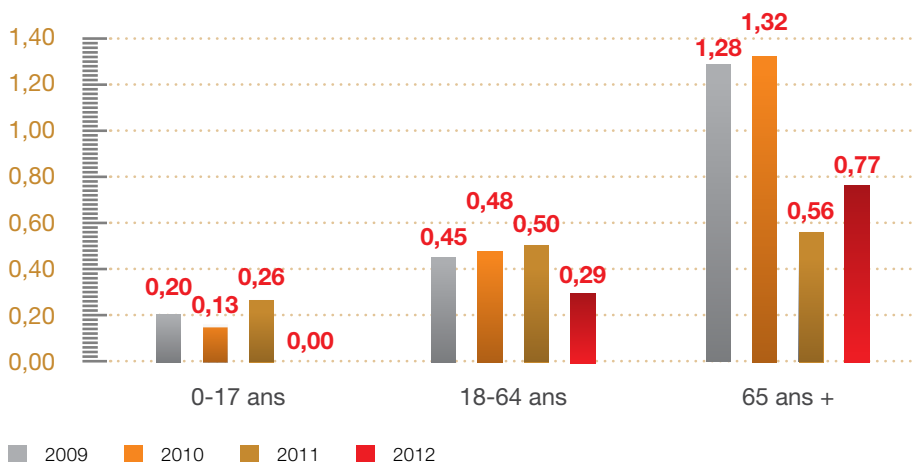
Le taux de mortalité observé par groupe d'âge en 2012 confirme le constat révélé par les données de 2009 à 2011 : le taux de mortalité des personnes âgées de 65 ans et plus, lorsque lié à des incendies de bâtiments, est le plus élevé de tous les groupes d'âge.

TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2009 À 2012

Groupe d'âge	2009	2010	2011	2012
0-17 ans	0,20	0,13	0,26	0,00
18-64 ans	0,45	0,48	0,50	0,29
65 ans +	1,28	1,32	0,56	0,77
Pour l'ensemble de la population	0,52	0,54	0,46	0,31

Entre 2009 et 2012, dans les incendies de bâtiments, le taux de mortalité des personnes de 65 ans et plus est 2,6 fois plus élevé que celui des autres groupes d'âge, alors que celui des 0-17 ans est le plus faible. En 2012, aucun décès lié à un incendie de bâtiment n'est à déplorer dans le groupe des 0-17 ans.

TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2009 À 2012



Les blessés

Les données recueillies par le ministère sur les victimes d'un incendie portent sur leur statut (civil ou pompier), leur état (blessé ou décédé), leur sexe et leur âge. En 2013, les déclarations d'incendie transmises au ministère ont révélé que 260 personnes, dont 32 pompiers, ont subi des blessures lors d'un incendie. Plus de 63 % des blessés en 2013, soit 166 personnes, sont de sexe masculin.

ANALYSE DIFFÉRENCIÉE DES BLESSÉS DANS DES INCENDIES DE BÂTIMENTS SELON L'ÂGE ET LE SEXE, 2013

Sexe	Civils				Pompiers	Total Nombre de blessés
	0 à 17 ans	18 à 64 ans	65 ans et plus	Âge inconnu		
Masculin	19	95	17	4	31	166
Féminin	16	58	16	3	1	94
Total	35	153	33	7	32	260

Le groupe des 18-64 ans affiche le plus haut taux avec 3,5 blessés par 100 000 habitants.

TAUX DE BLESSÉS PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2013

Groupe d'âge	Population*	Proportion de la population	Nombre de blessés	Proportion du nombre de blessés	Taux de blessé / 100 000 hab.
0-17 ans	1 518 967	18,8	35	13,5	2,3
18-64 ans	5 258 214	65,0	185	71,1	3,5
65 ans +	1 306 878	16,2	33	12,7	2,5
Âge inconnu	0	0	7	2,7	0
Pour l'ensemble de la population	8 084 059	100,0	260	100,0	3,2

* Population révisée, **Source**: Statistique Canada, Estimations de la population. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec en date du 3 décembre 2013

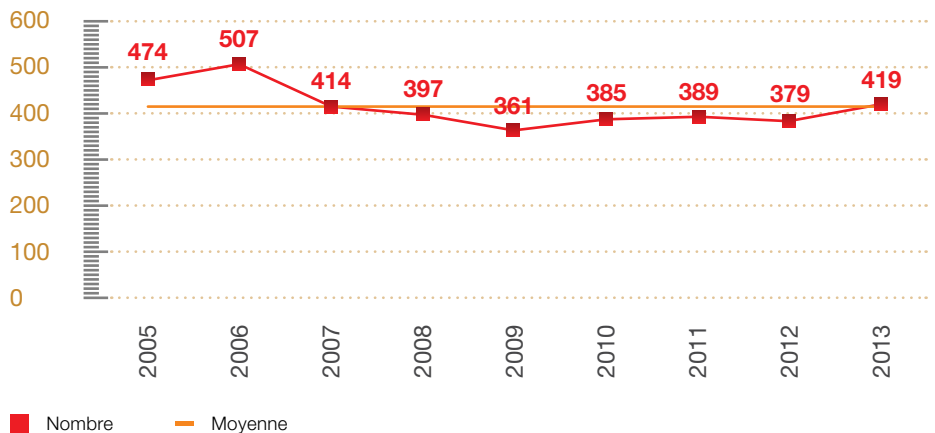


Photo : Dignard, Christian

5.2.6. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) administre le régime de santé et de sécurité du travail et voit à l'application des lois régissant le milieu du travail. La CSST publie périodiquement des statistiques sur les caractéristiques des lésions professionnelles déclarées par les travailleurs. Les lésions professionnelles considérées sont celles pour lesquelles s'applique la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, chapitre A-3.001).

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, 2005 À 2013



En 2013, la CSST a accepté 419 demandes d'indemnisation déposées par le personnel spécialisé dans la lutte contre les incendies. Il s'agit de 40 réclamations de plus qu'en 2012, soit une hausse de 10,5 %, concentrée principalement dans les lésions de type « Réactions du corps et efforts ».

La moyenne annuelle pour les neuf dernières années est de 414 demandes d'indemnisation. Pour la première fois depuis 2007, le nombre de demandes d'indemnisation est, en 2013, supérieur à la moyenne observée.

En 2013, les accidents de transport sont le type de lésion dont les demandes acceptées ont presque triplé comparativement aux deux années précédentes.

ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, 2009 À 2013

Type de lésion	2009	2010	2011	2012	2013
Réactions du corps et efforts	141	175	172	146	185
Contact avec un objet ou de l'équipement	105	84	81	93	91
Chutes	72	64	69	75	70
Exposition à une substance ou environnement nocif	32	45	47	48	46
Accidents de transport	3	8	4	4	11
Autre événement, exposition et inconnu	4	5	8	4	9
Feux et explosions	2	2	2	4	5
Voies de fait et actes violents	2	2	6	5	2
Total	361	385	389	379	419

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information, Centre de la statistique et de l'information de gestion. Lésions acceptées au 1^{er} mars de l'année suivante pour les années d'inscription 2009 à 2013. Rapport D14-322-B produit le 2014-07-16.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant de 2013.

ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, 2013

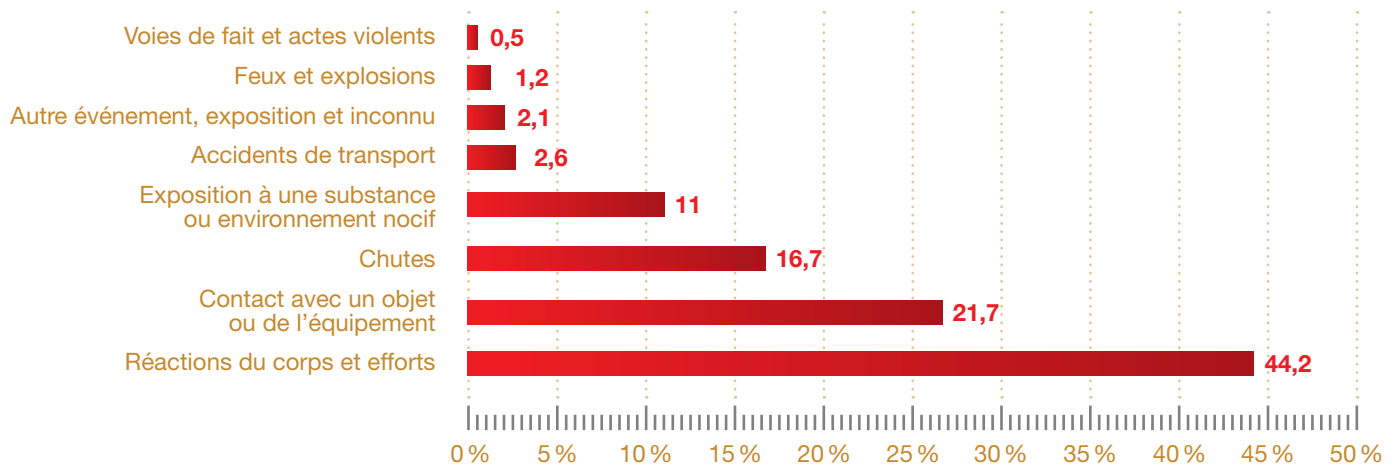




Photo : Côté, Jean-Paul

5.2.7. L'ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

L'évaluation des pertes matérielles en bâtiment et en contenu est l'ensemble des dommages matériels dus à l'incendie, au roussissement, au cloquage, à la fumée, à l'eau ou aux autres agents d'extinction de même que ceux dus au combat de l'incendie et à l'exploration des lieux par les pompiers. En 2013, les pertes estimées en bâtiment sont de plus de 250 millions de dollars et celles estimées en contenu sont de près de 150 millions de dollars.

ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2013

Usage*	Pertes estimées en bâtiment (000 \$)	Proportion des pertes en bâtiment (%)	Valeur des bâtiments avant l'incendie (000 \$)	Valeur protégée des bâtiments (000 \$)	Pertes estimées en contenu (000 \$)
Résidentiel	158 266	63,11	4 338 069	4 179 802	68 592
Commercial	32 980	13,15	2 259 147	2 226 167	23 757
Production et extraction de richesses naturelles	14 147	5,64	74 430	60 284	12 774
Industries manufacturières	12 489	4,98	1 835 101	1 822 613	21 371
Services	12 246	4,88	4 003 816	3 991 570	9 607
Immeubles non exploités et étendues d'eau	8 383	3,34	229 685	221 302	4 702
Culturel, récréatif et de loisirs	7 922	3,16	95 005	87 083	2 107
Transports, communications et services publics	4 237	1,69	418 935	414 698	5 377
Non disponible	125	0,05	0	-125	75
Total	250 794	100,00	13 254 188	13 003 395	148 363

* Annexe 2C.1 Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec 2012.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant de pertes estimées en bâtiment.

À la suite de l'intervention des pompiers, une valeur de bâtiments estimée à plus de 13 milliards de dollars a pu être préservée de dommages dus à l'incendie. Les pertes matérielles estimées en bâtiment atteignent moins de 2 % de sa valeur.

Malgré la diminution du nombre d'incendies de bâtiments observée en 2013, on constate une augmentation du montant total des pertes matérielles estimées. En dollars constants, l'évaluation des pertes matérielles de 2013 révèle une hausse de 96 millions de dollars par rapport aux pertes annuelles estimées des années précédentes.

La tragédie de Lac-Mégantic explique à elle seule cette augmentation, puisque les pertes matérielles estimées à 172,5 millions de dollars comportent un montant de 150 millions de dollars en pertes extérieures autres que des bâtiments. Ce montant, qui ne tient pas compte des coûts environnementaux et de la reconstruction du centre-ville de Lac-Mégantic, représente 29,8 % des pertes matérielles totales de 2013. Depuis 2011, la proportion des pertes extérieures estimées se situait à moins de 10 % des pertes matérielles totales annuelles.

ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2013

Pertes	2010		2011		2012		2013	
	Pertes en M\$	Proportion (%)	Pertes en M\$	Proportion (%)	Pertes en M\$	Proportion (%)	Pertes en M\$	Proportion (%)
Bâtiments	236,4	55,5	275,2	59,9	271,6	58,0	250,8	44,1
Contenu	140,3	32,9	141,7	30,8	165,0	35,3	148,4	26,1
Extérieures	49,5	11,6	42,5	9,3	31,3	6,7	169,6	29,8
Total	426,2	100,0	459,4	100,0	467,9	100,0	568,8	100,0

Depuis 2010, les pertes matérielles actualisées par personne connaissent une légère diminution. Cette tendance a été freinée en 2013, puisque les pertes matérielles sont passées de 58,71 \$ à 69,76 \$, soit une augmentation de plus de 18 %.

PERTES MATÉRIELLES PAR PERSONNE, ACTUALISÉES, 2010 À 2013

Année	Pertes matérielles (en M\$)	Pertes matérielles par personne (en \$)	Pertes matérielles (en M\$ constants*)	Pertes matérielles par personne (en \$ constants*)
2010	426,2	56,91	449,6	60,03
2011	459,4	57,58	470,1	58,92
2012	467,9	58,09	472,9	58,71
2013	568,8	69,75	568,8	69,75

* La Banque du Canada utilise les données mensuelles de l'indice des prix à la consommation pour calculer l'inflation. De juillet 2010 à juillet 2011, la variation de l'inflation est de 3,08 %, de juillet 2011 à juillet 2012, de 1,25 % et, de juillet 2012 à juillet 2013, elle est de 1,07 %.



Photo : Beauregard, Benoit

5.3. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL

La présente section s'intéresse plus particulièrement aux incendies de bâtiments dont l'usage est résidentiel.

5.3.1. LA RÉPARTITION DES INCENDIES

En 2013, les incendies de bâtiments résidentiels sont survenus à 88 %, dans des logements de type unifamilial ou dans des immeubles résidentiels à logements multiples. Le nombre de bâtiments résidentiels endommagés par l'incendie, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction, le combat de l'incendie ou l'exploration des lieux par les pompiers (4 753) est supérieur au nombre d'incendies de bâtiments résidentiels (4 470) en raison de la propagation qui s'est produite au cours de ces incendies.

La valeur des pertes matérielles estimées pour les incendies de bâtiments résidentiels atteint plus de 226 millions de dollars. Près de 90 % des pertes matérielles estimées en bâtiment et en contenu sont attribuables à des incendies de logements de type unifamilial ou dans des immeubles résidentiels à logements multiples.

BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL ENDOMMAGÉS ET PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES, 2013

Code	Bâtiment résidentiel	Bâtiments		Pertes totales estimées (bâtiments et contenu)	
		Nombre	%	(000\$)	%
1000	Logement (maison unifamiliale, appartement)	4 182	87,99	202 838	89,41
1100	Chalet ou maison de villégiature	162	3,41	10 444	4,61
1923	Espace de rangement	132	2,78	2 026	0,89
1990	Autres immeubles résidentiels	75	1,58	2 000	0,88
1211	Maison mobile	51	1,07	1 453	0,64
1543	Maison pour personnes retraitées autonomes	39	0,82	5 050	2,23
1511	Maison de chambres et pension	15	0,32	384	0,17
1590	Autres locaux de groupes	14	0,30	447	0,20
1212	Roulotte résidentielle	14	0,30	166	0,07
1541	Maison pour personnes retraitées non autonomes (y compris les centres hospitaliers de soins de longue durée)	13	0,28	46	0,02
1921	Stationnement intérieur	10	0,21	416	0,18
1539	Autres résidences d'étudiants	5	0,11	301	0,13
1914	Camp forestier	5	0,11	168	0,07
1913	Camp de chasse et pêche	4	0,08	61	0,03
1890	Autres résidences provisoires	4	0,08	217	0,10
1532	Maison d'étudiants (collège et université)	4	0,08	0	0,00
1510	Maison de chambres et pension	3	0,06	190	0,08
1559	Autres maisons d'institutions religieuses	2	0,04	86	0,04
1551	Couvent	2	0,04	285	0,13
1600	Hôtel résidentiel	2	0,04	105	0,05
1512	Maison de chambres pour personnes ayant une déficience intellectuelle	2	0,04	0	0,00
1702	Parc de maisons mobiles (fonds de terre seulement)	2	0,04	17	0,01
1701	Parc de roulottes (fonds de terre seulement)	2	0,04	74	0,03
1553	Presbytère	2	0,04	9	0,00
1922	Stationnement extérieur	2	0,04	2	0,00
1521	Local pour les associations fraternelles (hommes ou femmes)	2	0,04	15	0,01
1522	Maison des jeunes	1	0,02	1	0,00
1552	Monastère	1	0,02	7	0,00
1912	Pourvoirie sans droits exclusifs	1	0,02	50	0,02
Total		4 753	100,00	226 858	100,00

* Annexe 2C.1 Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec 2012.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant du nombre de bâtiments.



Photo : Hubert, Jean-Simon

5.3.2. LA SURVENANCE DES INCENDIES

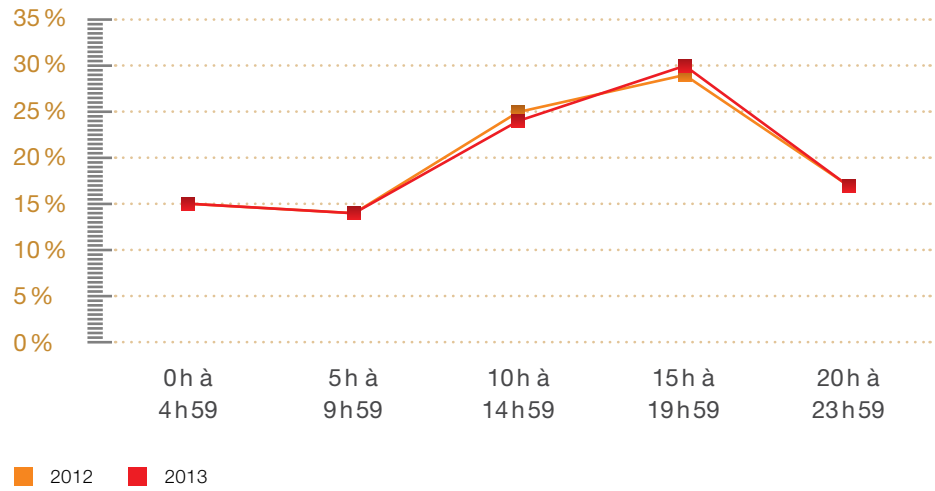
La survenance des incendies de bâtiments résidentiels obéit aux mêmes tendances que celles observées pour l'ensemble des incendies de bâtiments. En effet, les incendies de bâtiments résidentiels surviennent surtout entre 15h et 20h, sans égard au jour de la semaine.

Les heures

INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE, 2012 ET 2013

Période de la journée	Année		Moyenne 2012 - 2013 (%)
	2012 (%)	2013 (%)	
0h à 4h59	15	15	15,0
5h à 9h59	14	14	14,0
10h à 14h59	25	24	24,5
15h à 19h59	29	30	29,5
20h à 23h59	17	17	17,0
Total	100	100	100,0

INCIDENCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE, 2012 ET 2013



Les jours

INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL PAR JOUR DE LA SEMAINE, 2012 ET 2013

Jour de la semaine	Année		Moyenne 2012 et 2013 (%)
	2012 (%)	2013 (%)	
Lundi	15	13	14,0
Mardi	14	15	14,5
Mercredi	13	13	13,0
Jeudi	14	15	14,5
Vendredi	13	15	14,0
Samedi	16	15	15,5
Dimanche	15	14	14,5
Total	100	100	100,0

Les mois

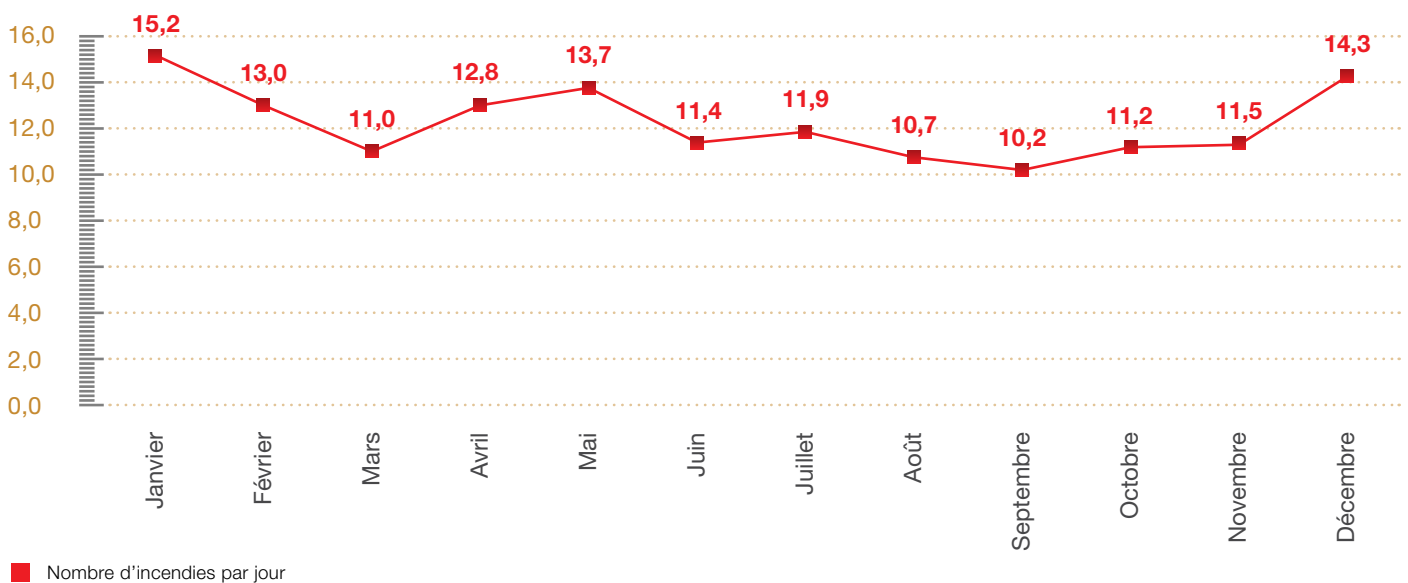
Les incendies de bâtiments à usage résidentiel surviennent un peu plus fréquemment durant le mois de janvier.

**INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL
PAR MOIS DE L'ANNÉE, 2013**

Mois de l'année	Nombre	%	Moyenne 2012-2013 (%)
Janvier	471	10,5	10,0
Février	365	8,2	7,8
Mars	342	7,6	8,1
Avril	384	8,6	8,6
Mai	424	9,5	9,3
Juin	341	7,6	7,8
Juillet	370	8,3	8,5
Août	331	7,4	7,6
Septembre	307	6,9	7,0
Octobre	348	7,8	7,5
Novembre	345	7,7	8,4
Décembre	442	9,9	9,4
Total	4 470	100,0	100,0

Les données de 2013 indiquent que, en janvier, ce sont 15 incendies de bâtiments à usage résidentiel qui surviennent par jour, soit un incendie de plus chaque jour qu'en décembre et cinq incendies de plus qu'en août et septembre. En moyenne, 12,2 incendies de bâtiments à usage résidentiel se sont produits chaque jour au Québec.

**NOMBRE D'INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL PAR JOUR
SELON LE MOIS DE L'ANNÉE, 2013**





5.3.3. LE LIEU D'ORIGINE

Le lieu d'origine est l'endroit où a probablement commencé l'incendie.

En 2013, les pièces habitées d'une résidence (cuisine, chambre à coucher, etc.), à l'exception des aires de rangement et du garage, sont le lieu d'origine de 56,4 % des incendies de bâtiments résidentiels ayant entraîné des pertes matérielles.

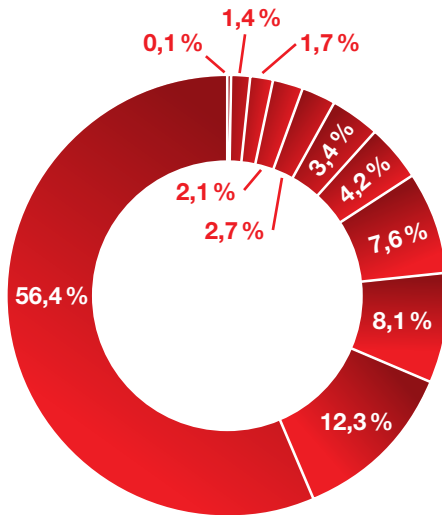
LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2012 ET 2013

Code*	Lieu d'origine	2012	2013	%
		Nombre	Nombre	
200	Lieu résidentiel, sauf les aires de rangement et le garage (cuisine, chambre à coucher, etc.)	2 153	2 521	56,4
700	Espace intégré à la structure (balcon extérieur, surface d'un mur, etc.)	402	548	12,3
400	Entreposage intérieur et garage (garage intérieur, remise, chambre froide, etc.)	336	360	8,1
800	Aire extérieure (cour, terrasse, abri d'auto, etc.)	300	341	7,6
999	Lieu d'origine indéterminé	297	186	4,2
000	Lieu de circulation (vestibule, corridor, escalier intérieur, etc.)	154	153	3,4
300	Lieu commercial, de service ou institutionnel, sauf les aires de rangement et d'entreposage et les stationnements (commerces à la résidence)	62	122	2,7
600	Aire de service et salle d'équipement et de machinerie (placard de chauffe-eau, salle de distribution électrique, etc.)	60	93	2,1
900	Autre lieu d'origine	77	78	1,7
500	Gaines et conduits (cheminée, conduit de ventilation, canalisation, etc.)	60	62	1,4
100	Lieu de rassemblement (espace de rassemblement, bibliothèque, etc.)	15	6	0,1
Total		3 916	4 470	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant de 2013.

LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013



56,4 % • 200 Lieu résidentiel, sauf les aires de rangement et le garage (cuisine, chambre à coucher, etc.)

12,3 % • 700 Espace intégré à la structure (balcon extérieur, surface d'un mur, etc.)

8,1 % • 400 Entreposage intérieur et garage (garage intérieur, remise, chambre froide, etc.)

7,6 % • 800 Aire extérieure (cour, terrasse, abri d'auto, etc.)

4,2 % • 999 Lieu d'origine indéterminé

3,4 % • 000 Lieu de circulation (vestibule, corridor, escalier intérieur, etc.)

2,7 % • 300 Lieu commercial, de service ou institutionnel, sauf les aires de rangement et d'entreposage et les stationnements (commerces à la résidence)

2,1 % • 600 Aire de service et salle d'équipement et de machinerie (placard de chauffe-eau, salle de distribution électrique, etc.)

1,7 % • 900 Autre lieu d'origine

1,4 % • 500 Gaines et conduits (cheminée, conduit de ventilation, canalisation, etc.)

0,1 % • 100 Lieu de rassemblement (espace de rassemblement, bibliothèque, etc.)

Les pièces habitées d'une résidence (codes 200 à 299) sont le lieu d'origine de plus de la moitié des incendies de bâtiments résidentiels. Parmi celles-ci, la cuisine est le lieu où ont débuté 27,8 % des incendies déclarés en 2013. La chambre à coucher (7,8 %) et le salon, salle de séjour et salle de jeux (7,1 %) sont les autres pièces de la maison les plus susceptibles d'être le lieu d'origine de l'incendie.

LIEU RÉSIDENTIEL D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Lieu résidentiel d'origine	Nombre	%
230	Cuisine, coin-cuisine	1 244	27,8
210	Chambre à coucher	348	7,8
220	Salon, salle de séjour, salle de jeux	318	7,1
290	Autre lieu résidentiel, sauf garage et aire d'entreposage	295	6,6
240	Salle de bains, salle d'eau	181	4,1
299	Lieu résidentiel indéterminé	99	2,2
235	Salle à manger	36	0,8
Total		2 521	56,4

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.
Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.3.4. LA SOURCE DE CHALEUR

La source de chaleur (ou d'inflammation) est l'objet (appareil, équipement, matériel ou machine) à l'origine de l'inflammation. En 2013, les appareils de cuisson sont la source de chaleur du quart (25,4 %) des incendies de bâtiments à usage résidentiel ayant entraîné des pertes matérielles, confirmant ainsi le nombre important de feux de cuisson.

SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Source de chaleur	Nombre	%
100	Appareil de cuisson (élément d'un poêle, cuisinière, friteuse, micro-ondes, etc.)	1 134	25,4
700	Articles de fumeurs et objets à flamme nue (articles de fumeurs, cendres chaudes, chandelle, etc.)	840	18,8
500	Équipement de distribution d'électricité (câbles et fils électriques, connecteurs, prises de courant, etc.)	657	14,7
999	Source de chaleur indéterminée	614	13,7
200	Appareil de chauffage (poêle à bois ou à granules, appareil de chauffage individuel fixe, etc.)	509	11,4
300	Appareil et équipement électrique (sècheuse, lampe incandescente, ampoule, etc.)	439	9,8
900	Autre source de chaleur (réaction chimique, combustion spontanée, etc.)	229	5,1
800	Véhicule (automobile, véhicule tout-terrain, etc.)	48	1,1
Total		4 470	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.3.5. LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR

En 2013, dans plus de 40 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel, l'électricité est l'énergie qui alimente la source de chaleur de ces incendies.

COMBUSTIBLE OU ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Combustible ou énergie	Nombre	%
50	Électricité (courant continu, courant alternatif, foudre)	1 815	40,6
11	Combustible solide	1 220	27,3
99	Combustible ou énergie indéterminé	656	14,7
23	Autre liquide combustible (huile et alcool à fondue)	252	5,6
90	Autre combustible ou énergie	156	3,5
32	Gaz propane	118	2,7
88	Aucun combustible ou énergie	109	2,4
22	Carburant (essence)	72	1,6
21	Fuel-oil (diesel, kérosène, mazout)	33	0,7
33	Autre gaz	18	0,4
31	Gaz naturel	16	0,4
12	Naphtalène	4	0,1
60	Mixte (véhicule hybride)	1	0,0
Total		4 470	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.3.6. LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ

Le premier matériau enflammé est celui dont l'inflammation est à l'origine de l'incendie. Dans plus du quart (26,3 %) des incendies de bâtiments à usage résidentiel, un élément de la structure est le premier matériau enflammé.

PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Premier matériau enflammé	Nombre	%
100	Élément de la structure (mur, plancher, plafond, toit, escalier intérieur, isolation, etc.)	1 175	26,3
900	Autre (déchets, ordures ménagères, rebut, poussière, etc.)	823	18,4
500	Liquide inflammable et liquide combustible (huile végétale et gras animal, carburant, essence, etc.)	670	15,0
999	Premier matériau enflammé indéterminé	594	13,3
400	Produits en bois ou en papier (boîte, papier et matériel d'emballage, fournitures de bureau, journaux, etc.)	348	7,8
200	Meubles et ameublements (meuble rembourré, matelas, literie, table, commode, piano, rideau, etc.)	315	7,0
300	Vêtements et textiles (fibre synthétique ou combinée, fibre naturelle, de coton ou de laine, vêtement, nappe, serviette, etc.)	271	6,1
700	Produits chimiques, plastiques et métaux (caoutchouc naturel et synthétique, matière plastique, métal, produit chimique, etc.)	184	4,1
800	Produits agricoles et forestiers (herbages, broussailles, feuilles, arbres et arbustes, foin, etc.)	73	1,6
600	Gaz inflammable (gaz propane, butane, gaz de pétrole liquéfié, gaz naturel, etc.)	17	0,4
Total		4 470	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant.



Photo : Lacombe, Mario

5.3.7. LA CAUSE PROBABLE

La cause probable est l'acte ou l'événement ayant provoqué l'inflammation. À noter qu'il s'agit de la cause probable et non de la cause hors de tout doute. En 2013, l'erreur humaine (distraction, personne endormie) est la cause probable de 25,9% des incendies de bâtiments à usage résidentiel déclarés au ministère.

CAUSE PROBABLE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Cause probable	Nombre	%
700	Erreur humaine (distraction, personne endormie, etc.)	1 156	25,9
400	Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique (court-circuit électrique)	984	22,0
300	Utilisation inadéquate du matériau enflammé (huile de cuisson, graisse, combustible placé à proximité d'une source de chaleur, etc.)	507	11,4
999	Cause indéterminée	435	9,7
110	Dossier transmis pour enquête policière (suspect, volontaire)	408	9,1
600	Mauvaise utilisation d'un équipement (mauvais usage d'un appareil brûlant du bois, quantité excessive de combustible, etc.)	301	6,7
200	Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (jouer avec des allumettes, soudage ou découpage à proximité d'un combustible, etc.)	246	5,5
900	Autre (réactivation d'un incendie éteint, cause naturelle, etc.)	224	5,0
500	Défaut de conception, de construction ou d'installation (installation à proximité d'un combustible, mauvais branchement probable d'une filerie, etc.)	209	4,7
Total		4 470	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.3.8. LES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION

Un système de détection ou d'extinction d'un incendie est un avertisseur de fumée, un système d'alarme-incendie ou un système fixe d'extinction. Ces différents dispositifs, de même que leur fonctionnement, font chacun l'objet d'une analyse.

L'avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée est un système de détection et d'avertissement d'incendie qui émet un signal sonore pour alerter les occupants lorsqu'il y a une présence anormale de fumée dans le bâtiment. L'avertisseur émet un signal local ou est relié à un centre de télésurveillance.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Fonctionnement de l'avertisseur de fumée	Présence d'un avertisseur de fumée		88. Aucun avertisseur de fumée	99. Indéterminé	Nombre d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance				
11	L'avertisseur de fumée a fonctionné	1 530	366	0	0	1 896	42,4
21	Emplacement inapproprié	30	1	0	0	31	0,7
22	Pile à plat	48	0	0	0	48	1,1
23	Aucune pile	102	1	0	0	103	2,3
24	Prise électrique pas connectée ou hors fonction	11	0	0	0	11	0,2
25	Bris mécanique	5	1	0	0	6	0,1
26	Volontairement inactif	39	1	0	0	40	0,9
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	323	35	0	0	358	8,0
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	123	23	0	0	146	3,3
88	Aucun avertisseur de fumée	0	0	756	0	756	17,0
99	Indéterminé	276	7	0	792	1 075	24,0
Total		2 487	435	756	792	4 470	100,0
%		55,7	9,7	16,9	17,7	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

La présence d'un avertisseur de fumée, fonctionnel ou non, avec signal local seulement ou relié à un centre de télésurveillance, a été constatée dans deux incendies de bâtiments à usage résidentiel sur trois (65,4 %). Sur les 4 470 incendies de bâtiments à usage résidentiel déclarés, 1 896 incendies (42,4 %) sont survenus dans un bâtiment pourvu d'un avertisseur de fumée ayant fonctionné. Dans 3,6 % des incendies, le non-fonctionnement de l'avertisseur de fumée est dû à un problème d'alimentation électrique (pile à plat, aucune pile, prise électrique débranchée ou hors fonction).

Les statistiques confirment l'absence d'un avertisseur de fumée dans 17 % des incendies de bâtiments résidentiels, soit un incendie sur six. À ce nombre, s'ajoutent 17,7 % d'incendies de bâtiments résidentiels pour lesquels la présence ou le fonctionnement de l'avertisseur est indéterminé. Mentionnons que des bâtiments résidentiels incendiés ayant été répertoriés sans avertisseur de fumée sont possiblement des bâtiments secondaires (ex. : cabanon).

Le système d'alarme-incendie

Un système d'alarme-incendie (ou réseau avertisseur d'incendie) est un dispositif électronique pour détecter un début d'incendie dans un bâtiment. Le système d'alarme-incendie émet un signal local ou est relié à un centre de télésurveillance.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Fonctionnement du système d'alarme-incendie	Présence d'un système d'alarme-incendie		88. Aucun système d'alarme incendie	90. Autre système de détection	99. Indé- terminés	Nombre d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance					
11	Le système d'alarme- incendie a fonctionné	409	415	0	0	0	824	18,4
21	Emplacement inapproprié	3	2	0	0	0	5	0,1
24	Prise électrique pas connectée ou hors fonction	0	0	0	0	0	0	0,0
25	Bris mécanique	0	3	0	0	0	3	0,1
26	Volontairement inactif	4	4	0	0	0	8	0,2
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	59	54	0	2	0	115	2,6
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	38	27	0	0	0	65	1,4
88	Aucun système d'alarme incendie	0	0	2 806	0	0	2 806	62,8
99	Indéterminé	46	7	0	0	591	644	14,4
Total		559	512	2 806	2	591	4 470	100,0
%		12,5	11,5	62,8	0,0	13,2	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Puisque l'utilisation de ce dispositif est généralement non réglementée pour la majorité des bâtiments résidentiels, l'absence d'un système d'alarme-incendie a été constatée dans 62,8 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel survenus en 2013. Sur les 4 470 incendies déclarés, 2 806 incendies sont survenus dans un bâtiment dépourvu d'un système d'alarme-incendie. Toutefois, 18,4 % de ces incendies sont survenus dans un bâtiment où le système d'alarme en place a fonctionné. Mentionnons que des bâtiments résidentiels incendiés ayant été répertoriés sans système d'alarme-incendie sont possiblement des bâtiments secondaires (ex. : cabanon).

Le système fixe d'extinction

Un système fixe d'extinction est un dispositif généralement sensible à la chaleur conçu pour réagir à une température prédéterminée en libérant automatiquement une matière destinée à contrôler ou à éteindre le feu. Il existe quatre types de systèmes fixes d'extinction :

- ▶ Système fixe d'extinction complet (installé dans un bâtiment complet) ;
- ▶ Système fixe d'extinction partiel (installé dans une section d'un bâtiment) ;
- ▶ Appareil ponctuel d'extinction automatique (installé dans une partie de bâtiment comme une hotte de cuisine, une salle de serveurs informatiques) ;
- ▶ Réseau de canalisation.

Puisque l'utilisation de ce dispositif est généralement non réglementée pour la majorité des bâtiments résidentiels, l'absence d'un système fixe d'extinction a été constatée dans 85,4 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel survenus en 2013, soit 3 815 incendies. Toutefois, la présence d'un système fixe d'extinction, peu importe le type, a été notée dans 222 des 4 470 incendies déclarés, soit 5 % des incendies de bâtiments à usage résidentiel. Les gicleurs étaient présents et ont fonctionné dans 1,25 % des incendies de bâtiments résidentiels, soit 56 incendies.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE RÉSIDENTIEL, 2013

Code*	Fonctionnement du système fixe d'extinction	Présence d'un système fixe d'extinction				88. Aucun système fixe d'extinc- tion	99. Indéter- miné	Nombre d'incen- dies	%
		01. Système fixe d'extinction complet	02. Système fixe d'extinction partiel	03. Appareil ponctuel d'extinction automatique	04. Réseau de canali- sation				
11	Un gicleur a fonctionné	22	4	1	0	0	0	27	0,6
12	Deux gicleurs ont fonctionné	3	0	2	0	0	0	5	0,1
13	Trois gicleurs ou plus ont fonctionné	1	0	0	0	0	0	1	0,0
14	Le nombre de gicleurs qui ont fonctionné est indéterminé	1	0	0	0	0	0	1	0,0
15	Réseau ou système autre que système de gicleurs	5	5	1	11	0	0	22	0,5
21	Équipement non alimenté ou alimentation insuffisante en agent d'extinction	1	2	0	1	0	0	4	0,1
23	Défectuosité de l'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0,0
24	Feu trop petit	68	22	2	13	0	0	105	2,4
25	Emplacement inapproprié	1	2	0	0	0	0	3	0,0
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	18	15	4	2	0	0	39	0,9
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	1	2	0	1	0	0	4	0,1
88	Aucun système fixe d'extinction dans le bâtiment	0	1	0	0	3 815	0	3 816	85,4
99	Indéterminé	6	0		4	0	433	443	9,9
Total		127	53	10	32	3 815	433	4 470	100,0
%		2,8	1,2	0,2	0,7	85,4	9,7	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Les municipalités ont déclaré 33 incendies de bâtiments à usage résidentiel, soit 0,7%, dans lesquels au moins un gicleur a fonctionné. Il est important de noter que le non-fonctionnement d'un gicleur ne signifie pas nécessairement que le système était défectueux ou hors d'usage: un incendie de faible ampleur est susceptible de ne pas déclencher le système.



Photo : Huberti, Jean-Simon

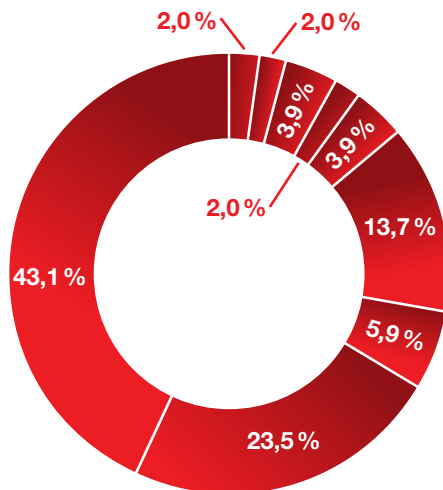
5.4. LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

Les statistiques sur les incendies de résidences pour aînés portent sur les événements survenus dans les maisons pour personnes retraitées autonomes (code d'usage 1543) et dans les maisons de retraite pour personnes non autonomes (code d'usage 1541), y compris les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

5.4.1. LA CAUSE PROBABLE ET LES PERTES ESTIMÉES

La cause probable des deux tiers des incendies survenus dans les résidences pour aînés est l'erreur humaine ou la défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique.

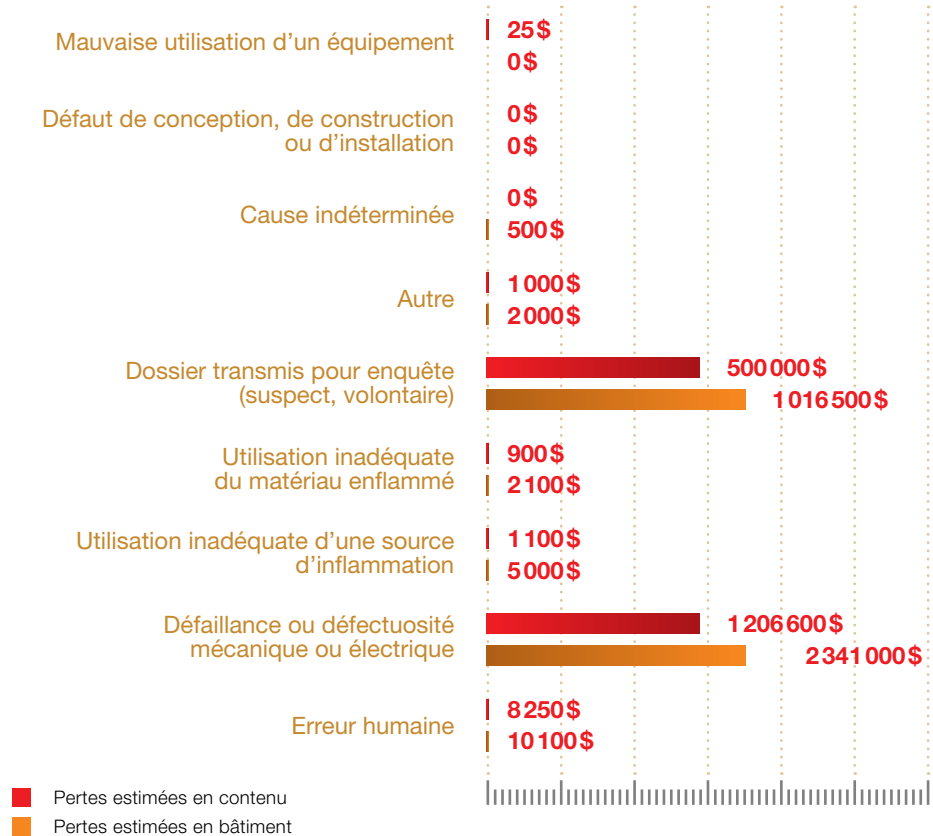
CAUSE PROBABLE DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, 2013



- 43,1 %** • Erreur humaine
- 23,5 %** • Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique
- 5,9 %** • Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation
- 13,7 %** • Utilisation inadéquate du matériau enflammé
- 3,9 %** • Dossier transmis pour enquête (suspect, volontaire)
- 2,0 %** • Autre
- 3,9 %** • Cause indéterminée
- 2,0 %** • Défaut de conception, de construction ou d'installation
- 2,0 %** • Mauvaise utilisation d'un équipement

Les pertes estimées dans les incendies de résidences pour aînés sont présentées par cause probable d'incendie. En 2013, les pertes en bâtiment et en contenu sont estimées à plus de 5,0 millions de dollars. Les pertes sont plus élevées lorsque la cause probable est la défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique.

PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, SELON LA CAUSE PROBABLE, 2013



Les pertes estimées en bâtiment et en contenu des maisons pour personnes retraitées autonomes et pour personnes retraitées non autonomes révèlent des différences notables selon la cause probable de l'incendie.

Les incendies de maisons pour personnes retraitées autonomes

L'erreur humaine est la cause probable de 47 % des incendies survenus dans les maisons pour personnes retraitées autonomes. Ces 18 incendies ont causé des pertes totales estimées à 13 850\$. La défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique est la cause probable de 21 % des incendies survenus dans les maisons pour personnes retraitées autonomes. Ces huit incendies ont toutefois causé des pertes totales estimées à 3,5 millions de dollars, soit 70 % des pertes totales estimées en 2013.

Deux dossiers d'incendies ayant causé des pertes totales estimées à 1,5 million de dollars ont été transmis à un service policier pour enquête.

Les incendies de maisons pour personnes retraitées non autonomes

L'erreur humaine, la défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique et l'utilisation inadéquate du matériau enflammé sont la cause probable de la majorité des 13 incendies survenus dans les maisons pour personnes retraitées non autonomes. Ces 13 incendies ont causé des pertes totales estimées à 45 500\$.

NOMBRE D'INCENDIES ET PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES DANS LES INCENDIES DE MAISONS POUR PERSONNES RETRAITÉES AUTONOMES, SELON LA CAUSE PROBABLE, 2013

Cause probable	Maison pour personnes retraitées autonomes (1 543)		
	Nombre d'incendies	Pertes estimées (\$)	
		en bâtiment	en contenu
Erreur humaine	18	8 100	5 750
Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique	8	2 333 500	1 174 100
Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation	3	5 000	1 100
Utilisation inadéquate du matériau enflammé	3	2 000	500
Dossier transmis pour enquête (suspect, volontaire)	2	1 016 500	500 000
Autre	1	2 000	1 000
Cause indéterminée	1	0	0
Défaut de conception, de construction ou d'installation	1	0	0
Mauvaise utilisation d'un équipement	1	0	25
Total	38	3 367 100	1 682 475

Notes : Les 38 incendies de maisons pour personnes retraitées autonomes ont endommagé 39 bâtiments. Les résultats sont présentés par ordre décroissant du nombre d'incendies.

NOMBRE D'INCENDIES ET PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES DANS LES INCENDIES DE MAISONS POUR PERSONNES RETRAITÉES NON AUTONOMES, SELON LA CAUSE PROBABLE, 2013

Cause probable	Maison pour personnes retraitées non autonomes (y compris les CHSLD) (1 541)		
	Nombre d'incendies	Pertes estimées (\$)	
		en bâtiment	en contenu
Erreur humaine	4	2 000	2 500
Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique	4	7 500	32 500
Utilisation inadéquate du matériau enflammé	4	100	400
Cause indéterminée	1	500	0
Total	13	10 100	35 400

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant du nombre d'incendies.

5.4.2. LE LIEU D'ORIGINE

Le lieu d'origine est l'endroit où a probablement commencé l'incendie de la résidence pour aînés. En 2013, la cuisine et le coin-cuisine (33,3 %) et la chambre à coucher (17,65 %) sont les lieux d'origine de plus de la moitié des incendies de résidences pour aînés. Tout comme pour les incendies de bâtiments à usage résidentiel, la cuisine est le lieu d'origine le plus fréquent.

LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, 2013

Code*	Lieu d'origine	Nombre d'incendies	%
230	Cuisine, coin-cuisine	17	33,33
210	Chambre à coucher	9	17,65
342	Buanderie, lavoirs	6	11,78
650	Atelier d'entretien, de réparation et de soudure	2	3,92
240	Salle de bains, salle d'eau	2	3,92
610	Salle des machines (locaux de machinerie d'ascenseur, salles des moteurs, salles de pompes, logements de collecteurs, salles de réfrigération)	2	3,92
220	Salon, salle de séjour, salle de jeux	2	3,92
390	Autre lieu commercial, de service ou institutionnel, sauf garage et aire d'entreposage	1	1,96
290	Autre lieu résidentiel, sauf garage et aire d'entreposage	1	1,96
361	Bureau	1	1,96
630	Chambre de transformateurs (salle de distribution électrique), incluant les locaux pour appareillage de commutation	1	1,96
740	Entretoit	1	1,96
299	Lieu résidentiel indéterminé	1	1,96
620	Local d'équipement de chauffage (chaufferies, placards de chauffe-eau, salles des chaudières)	1	1,96
341	Salle d'eau, salle de casiers (vestiaires avec casiers, salles de toilette, salles de bains, douches, saunas)	1	1,96
235	Salle à manger	1	1,96
335	Salle à manger (mess, cantines, coin-repas, cafétéria)	1	1,96
320	Salon	1	1,96
Total		51	100,00

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.4.3. LES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION

Un système de détection ou d'extinction d'un incendie est un avertisseur de fumée, un système d'alarme-incendie ou un système fixe d'extinction. Ces différents dispositifs font chacun l'objet d'une analyse.

L'avertisseur de fumée

La présence d'un avertisseur de fumée, avec signal local seulement ou relié à un centre de télésurveillance, a été constatée dans 94,1 % des incendies survenus dans une résidence pour aînés. L'avertisseur de fumée a fonctionné lors de 76,5 % des incendies de résidences pour aînés.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE DANS LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, 2013

Code*	Fonctionnement de l'avertisseur de fumée	Présence d'un avertisseur de fumée		88. Aucun avertisseur de fumée	99. Indéterminé	Nombre d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance				
11	L'avertisseur de fumée a fonctionné	10	29	0	0	39	76,5
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	0	2	0	0	2	3,9
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	0	5	0	0	5	9,8
88	Aucun avertisseur de fumée	0	0	1	0	1	2,0
99	Indéterminé	1	1	0	2	4	7,8
Total		11	37	1	2	51	100,0
%		21,6	72,5	2,0	3,9	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Le système d'alarme-incendie

La présence d'un système d'alarme-incendie, avec signal local seulement ou relié à un centre de télésurveillance, a été constatée dans 96,0% des incendies survenus dans une résidence pour aînés, soit 49 sur 51. L'alarme-incendie a fonctionné lors de 68,6% des incendies de résidences pour aînés.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION DANS LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, 2013

Code*	Fonctionnement du système d'alarme-incendie	Présence d'un système d'alarme-incendie		88. Aucun système d'alarme incendie	99. Indéterminés	Nombre d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance				
11	Le système d'alarme-incendie a fonctionné	4	31	0	0	35	68,6
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	0	5	0	0	5	9,8
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	0	7	0	0	7	13,7
99	Indéterminé	0	2	0	1	3	5,9
88	Aucun système d'alarme-incendie	0	0	1	0	1	2,0
Total		4	45	1	1	51	100,0
%		7,8	88,2	2,0	2,0	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Le système fixe d'extinction

La présence d'un système fixe d'extinction, complet ou partiel, a été constatée dans 76,5 % des résidences pour aînés où s'est déclenché un incendie, soit lors de 39 incendies de résidences pour aînés sur 51. Un seul dispositif a fonctionné lors d'un incendie déclaré dans une résidence pour aînés. Dans 54,9 % des incendies déclarés, l'incendie était de trop faible intensité pour déclencher le système fixe d'extinction.

**PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION
DANS LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, 2013**

Code*	Fonctionnement du système fixe d'extinction	Présence d'un système fixe d'extinction				88. Aucun système fixe d'extinction	99. Indéterminé	Nombre d'incendies	%
		01. Système fixe d'extinction complet	02. Système fixe d'extinction partiel	03. Appareil ponctuel d'extinction automatique	04. Réseau de canalisation				
12	Deux gicleurs ont fonctionné	0	0	1	0	0	0	1	2,0
21	Équipement non alimenté ou alimentation insuffisante en agent d'extinction	1	1	0	0	0	0	2	3,9
24	Feu trop petit	25	2	0	1	0	0	28	54,9
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	4	2	1	0	0	0	7	13,7
88	88. Aucun système fixe d'extinction	0	0	0	0	10	0	10	19,6
99	Indéterminé	1	0	0	0	0	2	3	5,9
Total		31	5	2	1	10	2	51	100,0
%		60,8	9,8	3,9	2,0	19,6	3,9	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

5.4.4. LES VICTIMES D'INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

Les décès

Entre 2010 et 2013, cinq personnes sont décédées dans des incendies de résidences pour aînés. Les données de 2013 sont partielles et elles ont été extraites des rapports d'investigation transmis au ministère de la Sécurité publique par le Bureau du coroner.

En 2012, selon les rapports d'investigation du Bureau du coroner, 25 personnes sont décédées lors d'incendies de bâtiments et une seule d'entre elles lors d'un incendie survenu dans une résidence pour aînés.

DÉCÈS DANS DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, 2010 À 2013

Année	Âge	Sexe	La cause du décès	Les faits
2010	92	F	Brûlures corporelles	La victime s'allumait une cigarette avec une allumette, dans la cuisine. Ses vêtements, hautement inflammables, ont pris feu en quelques secondes.
2011	81	M	Brûlures corporelles	La victime et son fauteuil roulant ont pris feu lorsqu'elle a échappé sa cigarette sur ses jambes. La personne était dans le fumoir.
2012	57	F	Brûlures corporelles	La victime était une fumeuse compulsive. Elle a été retrouvée seule dans la salle commune avec un briquet à proximité.
2013	88	M	Brûlures corporelles	La victime a été retrouvée dans sa chambre, près de son lit. Malgré l'interdiction, elle fumait occasionnellement dans sa chambre. Un briquet a été retrouvé sur la table de chevet. Des traces d'acétone ont été décelées sur ses vêtements.
2013	67	F	Brûlures corporelles	La victime a renversé accidentellement une chandelle. Elle était seule dans le salon de son appartement.

Source : Rapports d'investigation du coroner, Bureau du coroner, septembre 2014.

Entre 2010 et 2013, cinq incendies se sont avérés mortels parmi les 151 incendies de résidences pour aînés déclarés. Les cinq victimes d'incendies de résidences pour aînés sont décédées dans un établissement hospitalier. Une seule des cinq victimes est décédée le jour même de l'incendie, les autres sont décédées dans les 72 heures suivant l'incendie. En raison de leur faible pronostic de survie, toutes les victimes ont reçu uniquement des soins de confort.

La chambre à coucher, le fumoir ou la salle commune sont les lieux d'origine de la majorité des incendies de résidences pour aînés où un décès est à déplorer. Les articles de fumeurs sont la source de chaleur de quatre incendies mortels sur cinq. À quatre occasions, les gicleurs se sont déclenchés en raison de la chaleur dégagée par la victime.



Les blessés

Depuis 2010, 13 personnes ont été blessées lors d'un incendie de résidence pour aînés et près de la moitié d'entre elles n'avaient pas atteint l'âge de 65 ans. En 2013, quatre personnes ont été blessées lors d'un incendie de résidence pour aînés : deux hommes âgés de 18 à 64 ans et deux femmes âgées de 65 ans ou plus. Depuis 2010, une moyenne de trois personnes sont blessées annuellement lors d'un incendie de résidences pour aînés. Durant la même période, aucun blessé n'est à déplorer parmi les moins de 18 ans et les pompiers.

BLESSÉS DANS DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR AÎNÉS, 2010 À 2013

Année	18 à 64 ans		65 ans et plus		Total
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
2010	2	1	0	0	3
2011	1	0	1	0	2
2012	0	0	2	2	4
2013	2	0	0	2	4
Total	5	1	3	4	13



Photo: Indéterminé

5.5. LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL

En 2013, les municipalités ont déclaré 350 incendies de bâtiments à usage industriel, soit 5,8 % des incendies de bâtiments. Les incendies de bâtiments à usage industriel ont causé des dommages estimés à près de 34 millions de dollars, soit 8,5 % des pertes matérielles estimées pour tous les incendies de bâtiments.

NOMBRE D'INCENDIES ET PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, SELON L'ÉTENDUE DES DOMMAGES, 2013

Code*	Étendue des dommages	Incendies		Pertes estimées			
		Nombre	%	en bâtiment (\$)	en contenu (\$)	totales (\$)	%
21	Limités à l'objet d'origine	138	39,4	202 401	529 900	732 474	2,1
23	Limités à la pièce d'origine	87	24,9	369 100	1 369 900	1 739 111	5,1
26	Limités au bâtiment d'origine	70	20,0	10 573 589	18 069 898	28 643 576	84,6
24	Limités à l'étage d'origine	24	6,9	394 001	943 100	1 337 132	4,0
25	Limités au toit du bâtiment d'origine	23	6,5	280 700	47 500	328 230	1,0
12	Étendus à un ou des bâtiments	6	1,7	69 000	26 000	95 006	0,3
27	Étendus au-delà du bâtiment d'origine	2	0,6	600 000	385 000	985 003	2,9
Total		350	100,0	12 488 791	21 371 298	33 860 532	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant du nombre d'incendies.



Les pertes estimées en contenu (plus de 21,3 millions de dollars) sont nettement supérieures aux pertes estimées en bâtiments (plus de 12,4 millions de dollars), soit de 1,7 fois la valeur des pertes en bâtiment. À titre comparatif, dans les incendies de bâtiments à usage résidentiel, la valeur des pertes en contenu est estimée à environ 50 % de la valeur des pertes en bâtiment. Les incendies de bâtiments à usage industriel constituent 5,8 % des incendies de bâtiments avec pertes, alors que les pertes estimées dans les bâtiments à usage industriel représentent 8,5 % des pertes estimées dans les incendies de bâtiments.

Lorsqu'il est limité à l'objet d'origine, l'incendie d'un bâtiment à usage industriel entraîne en moyenne 5 308 \$ de pertes matérielles, alors que celui limité au bâtiment d'origine entraîne en moyenne 409 194 \$ de pertes matérielles, soit des pertes 77 fois plus élevées. Heureusement, 64,3 % des incendies de bâtiments à usage industriel sont limités, soit à l'objet soit à la pièce d'origine, ce qui diminue l'incidence de l'incendie sur la productivité ou le délai de reprise des activités de l'entreprise industrielle.

5.5.1. LA RÉPARTITION DES INCENDIES

Les 350 incendies déclarés en 2013 ont causé des dommages à 352 bâtiments à usage industriel, en raison de la propagation qui s'est produite au cours d'un ou de plusieurs incendies. Les entreprises liées à l'industrie du bois, à l'industrie des aliments et boissons et à l'industrie de produits métalliques sont les plus touchées par les incendies.

BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL ENDOMMAGÉS LORS D'INCENDIES, SELON LE TYPE D'INDUSTRIE, 2013

Code*	Type d'industrie	Nombre de bâtiments	%
27	Industrie du bois (bardeaux, scierie et atelier de rabotage, placage en bois, contreplaqué en bois, etc.)	88	25,0
20	Industrie d'aliments et de boissons (abattage et conditionnement de la viande, équarrissage, préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer, industrie du lait de consommation, etc.)	39	11,1
32	Industrie de produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport) (bâtiments préfabriqués en métal, fabrication d'éléments de charpentes métalliques, portes et fenêtres en métal, etc.)	37	10,5
29	Industrie du papier et de produits du papier (pâte, papier journal et papier d'impression, contenants en carton, sacs en papier, etc.)	34	9,7
39	Autres industries manufacturières (fabrication de supports d'enregistrement, de la reproduction du son et des instruments de musique, etc.)	33	9,4
22	Industrie de produits en caoutchouc et en plastique (pneus et chambres à air, tuyaux et raccords, contenants en plastique, etc.)	19	5,4
31	Industrie de première transformation de métaux (ferro-alliages, fonderie d'acier et de fer, laminage de l'aluminium, etc.)	16	4,5
30	Imprimerie, édition et industries connexes (impression de formulaires commerciaux, de journaux, de publications et de catalogues, etc.)	15	4,3
36	Industrie de produits minéraux non métalliques (ciment, produits en verre, en pierre, tuyaux, briques et blocs en béton, béton préparé, etc.)	13	3,7
38	Industrie chimique (engrais chimiques et composés, résines synthétiques et de caoutchouc synthétique, peinture, teinture et vernis, etc.)	11	3,1
33	Industrie de la machinerie (sauf électrique) (machinerie et matériel pour la construction et matériel d'entretien, etc.)	10	2,8
24	Industrie textile (filés et tissus tissés (coton), de filament, de fibres synthétiques, grosse toile ou de substitut de la toile, etc.)	9	2,5
34	Industrie du matériel de transport (aéronefs, véhicules et pièces automobiles, semi-remorques et remorques à usage commercial, etc.)	9	2,5
28	Industrie du meuble et d'articles d'ameublement (meuble résidentiel rembourré, en bois, meuble de bureau, articles d'ameublement, etc.)	6	1,7
26	Industrie vestimentaire (accessoires vestimentaires et autres vêtements)	5	1,4
23	Industrie du cuir et de produits connexes (tannerie, accessoires pour bottes et chaussures)	3	0,9
35	Industrie de produits électriques, électroniques et de production privée d'électricité (petits appareils électroménagers, pièces et composantes électroniques, etc.)	3	0,9
37	Industrie de produits du pétrole et du charbon (produits pétroliers raffinés, sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes, etc.)	2	0,6
21	Industrie du tabac	0	0,0
25	Incubateur industriel	0	0,0
Total		352	100,0

* Annexe 2C.1 Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec 2012.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant.



Photo : Hubert, Jean-Simon

5.5.2. LA SURVENANCE DES INCENDIES

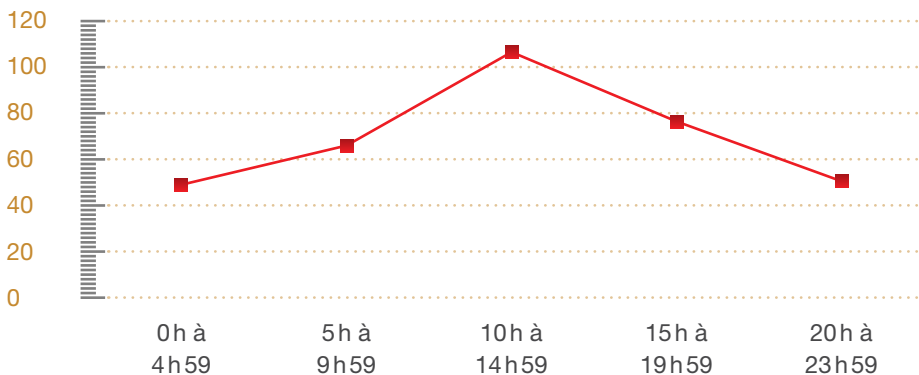
La survenance des incendies de bâtiments industriels est différente de celle observée pour l'ensemble des incendies de bâtiments. En effet, les incendies de bâtiments industriels surviennent surtout entre 10h et 15h, et le mercredi est le jour de la semaine où les incendies de bâtiments industriels sont plus fréquents. De plus, le nombre d'incendies déclarés est plus élevé durant le mois de janvier.

Les heures

INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE, 2013

Période de la journée	Nombre	(%)
0h à 4h59	49	14,0
5h à 9h59	66	18,9
10h à 14h59	107	30,5
15h à 19h59	78	22,3
20h à 23h59	50	14,3
Total	350	100,0

INCIDENCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE, 2013



En 2013, près de un incendie industriel sur trois est survenu entre 10 h et 14 h 59.



Photo: Hubert, Jean-Simon

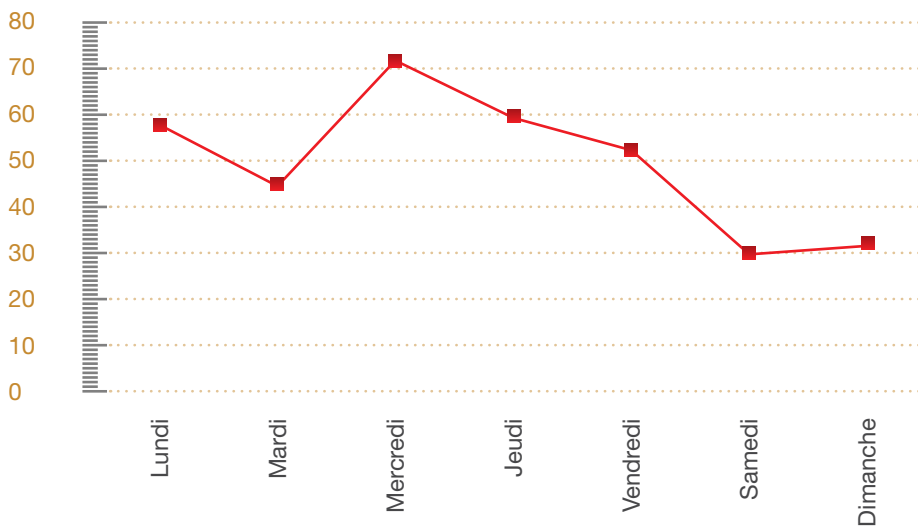
Les jours

INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL PAR JOUR DE LA SEMAINE, 2013

Jour de la semaine	Nombre	(%)
Lundi	58	16,5
Mardi	45	12,9
Mercredi	71	20,3
Jeudi	60	17,1
Vendredi	52	14,9
Samedi	31	8,9
Dimanche	33	9,4
Total	350	100,0

Plus du tiers des incendies de bâtiments industriels surviennent le mercredi et le jeudi, et sont moins fréquents la fin de semaine. En 2013, le mercredi est la journée où surviennent 20,3 % des incendies industriels ayant entraîné des pertes matérielles, soit un incendie sur cinq.

INCIDENCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL PAR JOUR DE LA SEMAINE, 2013



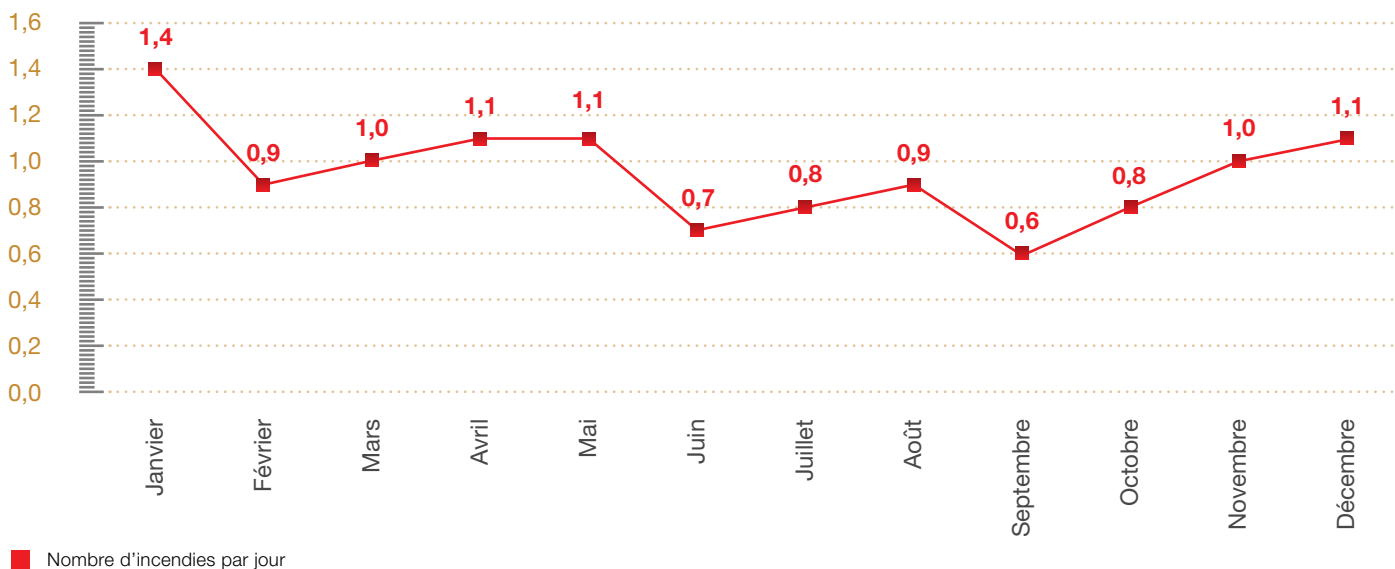
Les mois

Janvier est le mois où sont survenus le plus d'incendies et septembre, celui où il y en a eu le moins. En janvier 2013, il est survenu 1,4 incendie de bâtiments à usage industriel par jour, alors qu'en septembre, il y en a eu 0,6.

**INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL
PAR MOIS DE L'ANNÉE, 2013**

Mois de l'année	Nombre	(%)
Janvier	43	12,3
Février	26	7,5
Mars	32	9,1
Avril	32	9,1
Mai	35	10,0
Juin	20	5,7
Juillet	26	7,4
Août	29	8,3
Septembre	17	4,9
Octobre	25	7,1
Novembre	30	8,6
Décembre	35	10,0
Total	350	100,0

**NOMBRE D'INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL
PAR JOUR SELON LE MOIS DE L'ANNÉE, 2013**



5.5.3. LE LIEU D'ORIGINE

Le lieu d'origine est l'endroit où a probablement commencé l'incendie.

En 2013, plus de un incendie de bâtiment industriel sur quatre est survenu dans une aire de service ou une salle d'équipement et de machinerie.

LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Lieu d'origine	Nombre d'incendies	%
600	Aire de service et salle d'équipement et de machinerie (salle des machines, atelier d'entretien, de réparation et de soudure, local d'équipement de chauffage etc.)	89	25,5
300	Lieu commercial, de service ou institutionnel (bureau, salle à manger, salle d'eau, salle de casiers, etc.)	76	21,7
400	Entreposage intérieur et garage (aire d'entreposage, aire réservée aux déchets, garage intérieur, aire de réception et d'expédition, etc.)	50	14,3
700	Espace intégré à la structure (intérieur d'un mur intérieur ou extérieur, face extérieure du toit, vide technique, etc.)	49	14,0
500	Gaines et conduits (cheminée, conduit de carneau, tuyau d'évacuation des gaz, gaine de monte-charge et de convoyeur, etc.)	40	11,4
900	Autre lieu d'origine	14	4,0
800	Aire extérieure (stationnement, aire extérieure réservée aux déchets, aux ordures, à l'entreposage de bois, fosse à purin, etc.)	11	3,1
000	Lieu de circulation (vestibule, corridor, passage, hall d'entrée, entrée, escalier et rampe intérieure, etc.)	9	2,6
999	Lieu d'origine indéterminé	8	2,3
200	Lieu résidentiel, sauf les aires de rangement et le garage (cuisine, coin-cuisine, chambre à coucher, salle de bains, salle d'eau)	4	1,1
Total		350	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.5.4. LA SOURCE DE CHALEUR

La source de chaleur (ou d'inflammation) est l'objet (appareil, équipement, matériel ou machine) à l'origine de l'inflammation.

En 2013, les sources de chaleur à l'origine d'un incendie de bâtiments à usage industriel sur trois se trouvent dans la catégorie « Autre source de chaleur ».

Cette catégorie regroupe notamment la réaction chimique et la combustion spontanée, la machinerie et l'équipement utilisés pour le sciage, le rabotage, le meulage, le façonnage, le perçage, le piquage, le cardage, l'effilochage, le tissage, l'impression et la photographie.

SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Source de chaleur	Nombre d'incendies	%
900	Autre source de chaleur (réaction chimique, combustion spontanée, machinerie et équipement utilisés pour le sciage, le rabotage, le meulage, le façonnage, le perçage, le piquage, le cardage, l'effilochage, le tissage, l'impression et la photographie, etc.)	116	33,1
700	Articles de fumeurs et objets à flamme nue (cendres chaudes, braises, tisons, étincelles, chalumeau, cigarette, pipe, cigare, etc.)	66	18,9
300	Appareil et équipement électrique (Moteur de 1 HP et plus, etc.)	57	16,3
999	Source de chaleur indéterminée	41	11,7
500	Équipement de distribution d'électricité (câbles et fils électriques permanents, tableau de commutation, transformateur, etc.)	34	9,7
200	Appareil de chauffage (appareil de chauffage individuel fixe ou portatif, etc.)	25	7,1
100	Appareil de cuisson (four du poêle ou de la cuisinière, friteuse, grille-pain, gaufrier, grille-pain four, etc.)	7	2,0
800	Véhicule (automobile, camion, etc.)	4	1,1
Total		350	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.5.5. LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR

Dans 62 % des incendies de bâtiments à usage industriel, le combustible solide et l'électricité alimentent la source de chaleur.

COMBUSTIBLE OU ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Combustible ou énergie	Nombre d'incendies	%
11	Combustible solide (charbon, bois, granules, papier, etc.)	114	32,5
50	Électricité (courant continu, courant alternatif, foudre)	103	29,4
99	Combustible ou énergie indéterminé	42	12,0
90	Autre combustible ou énergie	24	6,9
31	Gaz naturel	17	4,9
33	Autre gaz	16	4,5
21	Fuel-oil (diesel, kérosène, mazout)	10	2,9
88	Aucun combustible ou énergie	8	2,3
23	Autre liquide combustible (huile et alcool à fondue)	7	2,0
32	Gaz propane	5	1,4
22	Carburant (essence)	3	0,9
12	Naphtalène	1	0,3
Total		350	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.5.6. LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ

Le premier matériau enflammé est celui dont l'inflammation est à l'origine de l'incendie. Dans 26,3 % des incendies de bâtiments à usage industriel, les produits et sous-produits en bois ou en papier sont les premiers matériaux enflammés.

PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Premier matériau enflammé	Nombre d'incendies	%
400	Produits en bois ou en papier, sous-produits du bois (copeaux, sciure, papier et matériel d'emballage, fournitures de bureau, dossier, livre, magazine, journal, papier à lettres, etc.)	92	26,3
100	Élément de la structure (mur, plancher, plafond, toit, escalier intérieur, isolation en matière minérale, etc.)	81	23,1
900	Autre (déchets, ordures ménagères, rebut, poussière, filage électrique, isolation électrique des appareils électriques, fusible, etc.)	61	17,4
700	Produits chimiques, plastiques et métaux (caoutchouc naturel et synthétique, matière plastique, métal, produit chimique, etc.)	36	10,3
999	Premier matériau enflammé indéterminé	29	8,3
500	Liquide inflammable et liquide combustible (huile végétale, beurre, saindoux, graisse de cuisson, carburant, essence, goudron, etc.)	22	6,3
300	Vêtements et textiles (fibre de coton, synthétique ou combinée, de laine, etc.)	12	3,4
800	Produits agricoles et forestiers (fibre, grain, farine, amidon, poudre dérivée, fumier, etc.)	10	2,9
600	Gaz inflammable (acétylène, gaz naturel, gaz propane, butane, gaz de pétrole liquéfié, etc.)	6	1,7
200	Meubles et ameublements (meuble en matières plastiques)	1	0,3
Total		350	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note: Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.5.7. LA CAUSE PROBABLE

La cause probable est l'acte ou l'événement ayant provoqué l'inflammation. À noter qu'il s'agit de la cause probable et non de la cause hors de tout doute. En 2013, la défaillance ou défektivité mécanique ou électrique est la cause probable de 35,4 % des incendies de bâtiments à usage industriel déclarés au ministère. Il y a lieu d'envisager la prédominance de la défaillance ou défektivité mécanique comme cause probable d'un incendie industriel: le lieu d'origine de 16,8 % des incendies est le local de fabrication et de transformation et la source de chaleur de ces incendies est la machinerie (11,7 %) ou l'équipement (6,6 %).

CAUSE PROBABLE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Cause probable	Nombre d'incendies	%
400	Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique (défaillance ou bris d'une pièce mécanique, fuite dans une pièce, court-circuit électrique, etc.)	124	35,4
300	Utilisation inadéquate du matériau enflammé (mauvais entretien lié au premier matériau enflammé, combustible placé à proximité d'une source de chaleur, entreposage inadéquat, etc.)	34	9,7
200	Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (soudage ou découpage à proximité d'un combustible, dégel de tuyau, fil chauffant, etc.)	34	9,7
900	Autre (réactivation d'un incendie éteint ou couvant, etc.)	33	9,4
600	Mauvaise utilisation d'un équipement (capacité maximale d'une installation outrepassée, quantité excessive de combustible, etc.)	29	8,3
999	Cause indéterminée	28	8,0
700	Erreur humaine (distraction, personne endormie, etc.)	25	7,1
500	Défaut de conception, de construction ou d'installation (défaut de conception, installation à proximité d'un combustible, etc.)	24	6,9
110	Dossier transmis pour enquête (suspect, volontaire)	19	5,5
Total		350	100,0

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

Note : Les résultats sont présentés par ordre décroissant.

5.5.8. LES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION

Un système de détection ou d'extinction d'un incendie est un avertisseur de fumée, un système d'alarme-incendie ou un système fixe d'extinction. Ces différents dispositifs font chacun l'objet d'une analyse.

L'avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée est un système de détection et d'avertissement d'incendie qui émet un signal sonore pour alerter les occupants lorsqu'il y a une présence anormale de fumée dans le bâtiment. L'avertisseur émet un signal local ou est relié à un centre de télésurveillance.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Fonctionnement de l'avertisseur de fumée	Présence d'un avertisseur de fumée		88. Aucun avertisseur de fumée	99. Indé-terminé	Nombre d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance				
11	L'avertisseur de fumée a fonctionné	28	73	0	0	101	28,9
21	Emplacement inapproprié	5	2	0	0	7	2,0
25	Bris mécanique	0	1	0	0	1	0,3
26	Volontairement inactif	0	1	0	0	1	0,3
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	5	9	0	0	14	4,0
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	2	9	0	0	11	3,1
88	Aucun avertisseur de fumée	0	0	137	0	137	39,1
99	Fonctionnement indéterminé	10	12	0	56	78	22,3
Total		50	107	137	56	350	100,0
%		14,3	30,6	39,1	16,0	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

La présence d'un avertisseur de fumée, fonctionnel ou non, avec signal local seulement ou relié à un centre de télésurveillance, a été constatée dans 45 % des incendies de bâtiments à usage industriel. Sur les 350 incendies de bâtiments industriels déclarés, 101 incendies (28,9 %) sont survenus dans un bâtiment pourvu d'un avertisseur de fumée ayant fonctionné.

Les statistiques confirment l'absence d'un avertisseur de fumée dans près de 40 % des incendies de bâtiments industriels, soit deux incendies sur cinq. À ce nombre s'ajoutent 16 % d'incendies de bâtiments industriels pour lesquels la présence ou le fonctionnement de l'avertisseur est indéterminé.

Le système d'alarme-incendie

Un système d'alarme-incendie (ou réseau avertisseur d'incendie) est un dispositif électronique pour détecter un début d'incendie dans un bâtiment. Le système d'alarme-incendie émet un signal local seulement ou est relié à un centre de télésurveillance.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Fonctionnement du système d'alarme-incendie	Présence d'un système d'alarme-incendie		88. Aucun système d'alarme incendie	90. Autre système de détection	99. Indéterminé	Nombre d'incendies	%
		01. Avec signal local seulement	02. Relié à un centre de télésurveillance					
11	Le système d'alarme-incendie a fonctionné	41	123	0	2	0	166	47,4
21	Emplacement inapproprié	2	0	0	0	0	2	0,6
26	Volontairement inactif	2	0	0	0	0	2	0,6
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	7	22	0	0	0	29	8,3
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	3	9	0	0	0	12	3,4
88	Aucun système d'alarme-incendie	0	0	74	0	0	74	21,1
99	Indéterminé	6	13	0	1	45	65	18,6
Total		61	167	74	3	45	350	100,0
%		17,4	47,7	21,1	0,9	12,9	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.

La présence d'un système d'alarme-incendie a été constatée dans 65,1 % des incendies de bâtiments à usage industriel survenus en 2013, soit deux incendies sur trois. Ce système a fonctionné dans près de la moitié des incendies de bâtiments à usage industriel. Sur les 350 incendies déclarés, seulement 74 sont survenus dans un bâtiment dépourvu d'un système d'alarme-incendie.

Le système fixe d'extinction

Un système fixe d'extinction est un dispositif généralement sensible à la chaleur conçu pour réagir à une température prédéterminée en libérant automatiquement une matière destinée à contrôler ou à éteindre le feu. Il existe quatre types de systèmes fixes d'extinction :

- ▶ Système fixe d'extinction complet (installé dans un bâtiment complet) ;
- ▶ Système fixe d'extinction partiel (installé dans une section d'un bâtiment) ;
- ▶ Appareil ponctuel d'extinction automatique (installé dans une partie de bâtiment, comme une hotte de cuisine, une salle de serveurs informatiques) ;
- ▶ Réseau de canalisation.

PRÉSENCE ET FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS À USAGE INDUSTRIEL, 2013

Code*	Fonctionnement du système fixe d'extinction	Présence d'un système fixe d'extinction				88. Aucun système fixe d'extinction	99. Indéterminé	Nombre d'incendies	%
		01. Système fixe d'extinction complet	02. Système fixe d'extinction partiel	03. Appareil ponctuel d'extinction automatique	04. Réseau de canalisation				
11	Un gicleur a fonctionné	26	3	2	0	0	0	31	8,9
12	Deux gicleurs ont fonctionné	6	1	1	0	0	0	8	2,3
13	Trois gicleurs ou plus ont fonctionné	11	4	0	0	0	0	15	4,3
14	Le nombre de gicleurs qui ont fonctionné est indéterminé	5	2	0	1	0	0	8	2,3
15	Réseau ou système autre que système de gicleurs	6	3	0	1	0	0	10	2,9
21	Équipement non alimenté ou alimentation insuffisante en agent d'extinction	2	1	2	0	0	0	5	1,4
24	Feu trop petit	72	9	0	1	0	0	82	23,4
25	Emplacement inapproprié	4	1	0	0	0	0	5	1,4
28	N'a pas fonctionné pour une autre raison	17	3	0	0	0	0	20	5,7
29	N'a pas fonctionné pour une raison indéterminée	2	1	0	0	0	0	3	0,8
88	Aucun système fixe d'extinction	0	0	0	0	121	0	121	34,6
99	Indéterminé	7	1			0	34	42	12,0
Total		158	29	5	3	121	34	350	100,0
%		45,1	8,3	1,4	0,9	34,6	9,7	100,0	

* Guide pour la déclaration des incendies, Liste des codes.



La présence d'un système fixe d'extinction, peu importe le type, a été constatée dans 195 des 350 incendies déclarés, soit 55,7 % des incendies de bâtiments à usage industriel survenus en 2013. Les gicleurs étaient présents et ont fonctionné dans 18,4 % des cas, soit 62 incendies.

En 2013, sur les 350 incendies de bâtiments industriels déclarés par les municipalités, 195 sont survenus dans des bâtiments munis d'un système fixe d'extinction et 157 dans des bâtiments munis d'un avertisseur de fumée.



Photo : Varin, Michel

5.6. LES COMPARAISONS INTERPROVINCIALES POUR LES INCENDIES SURVENUS EN 2012

Au moment de produire ce rapport statistique, les plus récentes données accessibles pour établir les comparaisons interprovinciales étaient celles de l'année 2012. Ces comparaisons servent d'éléments d'étalonnage pour mesurer la performance du Québec selon certains indicateurs : le nombre d'incendies par 1 000 habitants, le nombre de décès par 100 000 habitants, et les pertes matérielles estimées par habitant.

Comparativement aux résultats de l'année 2011, les indicateurs confirment que le Québec a amélioré sa performance en incendie : le nombre d'incendies et de décès ont diminué et les pertes matérielles se sont maintenues. D'ores et déjà, il est possible d'anticiper des résultats moins performants pour le Québec en 2013 eu égard aux événements de Lac-Mégantic.

Les provinces choisies pour l'étalonnage du Québec sont :

- ▶ l'Ontario : province qui, avec le Québec, forme la région « Centre du Canada » ;
- ▶ l'Alberta : province dont le PIB par habitant est le plus élevé des provinces canadiennes¹ ;
- ▶ le Nouveau-Brunswick, province dont le taux de croissance des investissements se rapproche de celui du Québec².

1. Institut de la statistique du Québec. Comparaisons interprovinciales, Tableau statistique canadien, 11 juillet 2014. Accessible en ligne : www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/inter-provinciales/tableau-statistique-canadien.html

2. Idem.

Les quatre provinces utilisent leur propre système de déclaration des incendies. La prudence est donc de mise dans l'examen et l'utilisation des données présentées, puisque les exigences en matière de déclaration d'un incendie peuvent varier d'une province à l'autre.

INCENDIES, DÉCÈS ET PERTES MATÉRIELLES, 2012

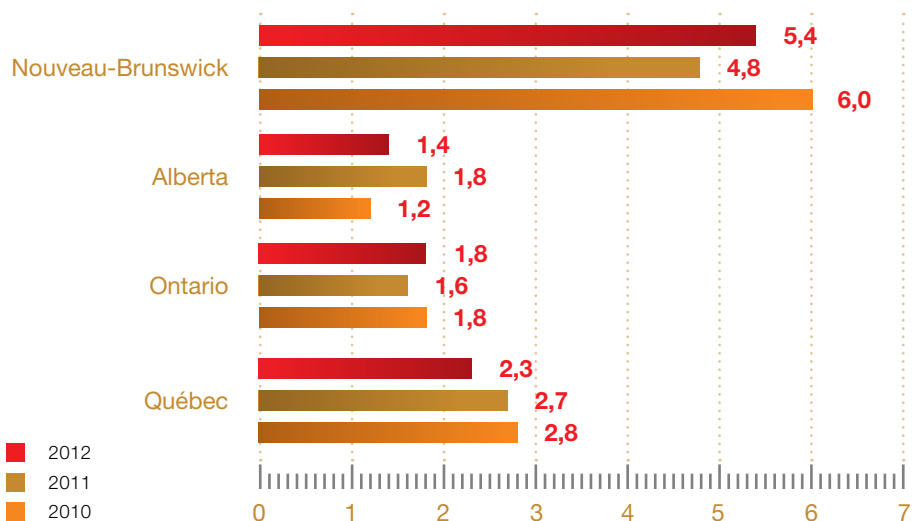
	Nombre d'incendies par 1 000 habitants ⁵	Nombre de décès par 100 000 habitants ⁵	Pertes matérielles relatives aux incendies de bâtiments par habitant ⁵ (\$)
Québec ¹	2,3	0,31	57,88
Ontario ²	1,8	0,47	40,53
Alberta ³	1,4	0,49	117,27
Nouveau-Brunswick ⁴	5,4	0,92	27,27

Sources:

1. Banque de données du MSP (septembre 2014).
2. Sommaire des incendies en Ontario (octobre 2014), publié par le Bureau du commissaire aux incendies, ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, Ontario (www.mcscs.jus.gov.on.ca).
3. Office of the Fire Commissioner - Public Safety Division, Alberta Municipal Affairs (correspondance de mai 2013).
4. Rapport annuel 2012-2013 - ministère de la Sécurité publique, Nouveau-Brunswick (www2.gnb.ca).
5. Statistique Canada : Population par année, par province et territoire (octobre 2014).

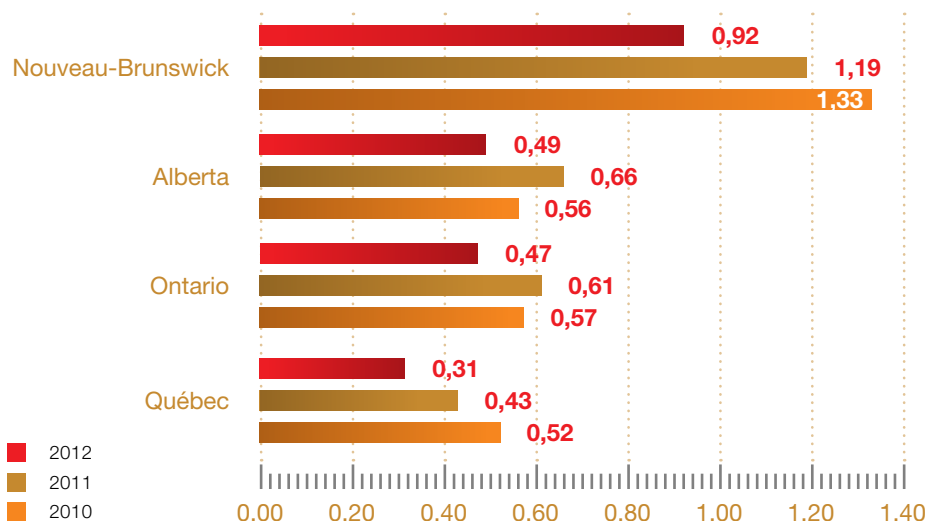
5.6.1. LE NOMBRE D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS

NOMBRE D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2012



5.6.2. LE NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 000 HABITANTS

NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 000 HABITANTS LIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2012



5.6.3. LES PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES PAR HABITANT

PERTES MATÉRIELLES ESTIMÉES, LIÉES AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR HABITANT, 2010 À 2012 (EN \$)

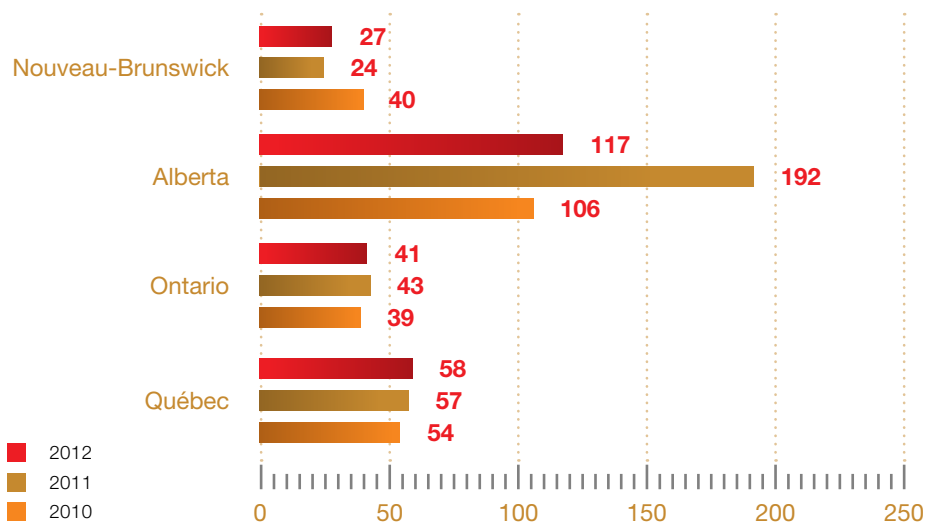






Photo : Hubert, Jean-Simon

CONCLUSION

Le recueil de statistiques annuelles sur les incendies déclarés est l'outil privilégié pour orienter la prise de décision des administrations compétentes en matière d'incendie. Il s'agit d'un outil d'aide à la planification des interventions et un guide judicieux pour établir le choix des activités de sensibilisation et de prévention auprès de la population.

Pour une troisième année consécutive, le bilan statistique révèle une diminution du nombre d'incendies déclarés au ministère et une diminution du taux d'incendies par 1 000 habitants. Les efforts consentis par les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie contribuent à ce résultat. L'efficacité des interventions des services de sécurité incendie est également une conséquence de la mise en œuvre du schéma : les statistiques confirment la prédominance des incendies dont les dommages sont limités au bâtiment d'origine.

La sensibilisation à des pratiques sécuritaires à adopter dans une cuisine pourrait contribuer à diminuer la statistique selon laquelle la cuisine est le lieu d'origine de plus de 28 % des incendies de bâtiments survenus dans des logements résidentiels. En 2013, les incendies déclarés sont surtout survenus entre 10 h et 20 h, sans égard au jour de la semaine. Ces données mettent également en relief le niveau élevé de probabilité que le pompier sur appel (pompier à temps partiel ou pompier volontaire) doive quitter abruptement son lieu de travail pour rejoindre l'équipe appelée à intervenir. Comme les statistiques 2013 révèlent une

augmentation du nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles chez le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie, l'importance à accorder à la formation des pompiers, notamment pour éviter les risques de blessures, prend tout son sens.

Entre 2010 et 2012, la baisse du nombre d'incendies de bâtiments s'accompagnait d'une diminution des pertes matérielles par personne. En 2013, l'augmentation des pertes matérielles est en partie attribuable à la catastrophe de Lac-Mégantic. Le nombre annuel de décès augmentera également lorsque seront comptabilisées les victimes de cette catastrophe. D'ici là, les statistiques indiquent encore une diminution du nombre annuel de décès dus à un incendie, à l'exception des 65 ans et plus qui affichent le plus haut taux de mortalité. Des campagnes de sensibilisation spécifiques aux comportements particuliers des aînés, dans leur logement ou dans une résidence supervisée, pourraient contribuer à infléchir ce taux. Les conclusions de l'enquête sur l'incendie survenu à L'Isle-Verte en janvier 2014 apporteront également des pistes pour éviter que pareil drame se reproduise.

Finalement, les statistiques de 2013 ont accordé une attention particulière aux incendies ayant touché des bâtiments industriels. Pour l'entrepreneur, l'enjeu consiste en la reprise rapide de ses activités de production. Pour la municipalité, cet enjeu se concrétise parfois par une délocalisation de l'entreprise au profit d'une autre municipalité, surtout lorsque les pertes matérielles sont considérables. Les données cumulées par le ministère ne permettent pas de documenter cette question.













Toutefois, les statistiques de 2013 démontrent la vulnérabilité des entreprises liées à l'industrie du bois, les plus affectées par un incendie en 2013. De plus, l'incendie industriel survient surtout entre 10 h et 15 h, le mercredi, et durant les mois de décembre, janvier et mai.

Malgré le risque d'incendie, les statistiques révèlent que les incendies industriels ont eu lieu dans un bâtiment dépourvu d'un avertisseur de fumée (39 %) ou d'un système fixe d'extinction (35 %). Par contre, seulement un incendie sur cinq est survenu dans un bâtiment industriel dépourvu d'un système d'alarme.

Il y aurait peut-être lieu d'explorer davantage ces résultats afin de documenter les raisons expliquant ces prédominances. Trouver les axes de prévention à privilégier pour y faire face contribuera à améliorer encore davantage la performance du Québec en matière de protection contre les incendies.

INDEX PHOTOGRAPHIQUE

Photo	Auteur	SSI	Travail effectué	Page
	Bonneau, André	SSI Gatineau	Simulation sur la rivière des Outaouais : sauvetage d'une personne ayant le pied coincé sous une pierre	18
	Beauregard, Benoit	SSI Mont-Laurier	Intervention sur un bâtiment résidentiel	56
	Beauregard, Benoit	SSI Rivière Kiamika	Limitation de l'intensité des flammes et contrôle de propagation aux arbres	51
	Beauregard, Benoit	SSI Rivière Kiamika	Pompier avec gaffe à main lors d'une intervention sur un bâtiment résidentiel	91
	Côté, Jean-Paul	SSI Asbestos	Sauvetage des trois occupants et récupération du véhicule	20
	Côté, Jean-Paul	SSI Tingwick	Intervention lors de l'incendie d'une entreprise spécialisée dans les dispositifs de sécurité	49
	Dignard, Christian	SSI Salaberry-de-Valleyfield	Simulation : sauvetage d'un ambulancier contaminé au chlore	87
	Dignard, Christian	SSI Salaberry-de-Valleyfield	Simulation : fuite de gaz et blocage de l'autoroute 30	47
	Gauthier, Charles	Association des pompiers instructeurs	Formation en désincarcération – Montmagny 2014	12
	Hubert, Jean-Simon	SSI Maskinongé et SSI Yamachiche	Intervention de nature défensive sur un bâtiment résidentiel inhabité pour protéger les résidences voisines	I
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Intervention lors d'une 2 ^e alarme sur un bâtiment résidentiel, par temps froid	65
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Idem	73
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Idem	92
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Intervention lors de l'incendie d'un bâtiment désaffecté et difficile d'accès. Nacelle requise.	77
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Intervention lors de l'incendie d'un duplex et évacuation des résidents	53
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Intervention lors de l'incendie d'un édifice à logements et évacuation des résidents	32
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Intervention lors de l'incendie de deux édifices à logements	78
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Idem	1
	Hubert, Jean-Simon	SSI Trois-Rivières	Idem	IV

Photo	Auteur	SSI	Travail effectué	Page
	Jobin, René	--	Tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic	7
	Jobin, René	--	Tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic	22
	Jobin, René	--	Tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic	16
	Indéterminé	SSI Saint-Charles-de-Bellechasse	Intervention lors de l'incendie d'une meunerie	74
	Lacombe, Mario	SSI Otterburn Park	Recherche sur les causes et les circonstances d'un incendie	60
	Lalonde, Sébastien	SSI Gatineau	Exercice de sauvetage	44
	Lauzier, Jocelyn	SSI Saint-Charles-de-Bellechasse	Contrôle d'un début d'incendie dans un silo à fourrage	42
	Marcoux, Olivier	SSI Québec et Gaz Métro	Intervention lors d'une fuite de gaz naturel	8
	Pellerin, Steve	SSI Cowansville	Événement portes ouvertes	14
	Robillard, Claude	SSI L'Île-Perrot	Intervention lors de l'incendie d'un bâtiment secondaire (garage résidentiel)	15
	Robillard, Claude	SSI L'Île-Perrot	Intervention lors de l'incendie d'un duplex situé à côté d'une école primaire	36
	Robillard, Claude	SSI L'Île-Perrot	Intervention lors de l'incendie d'un camion à la suite d'un accident sur l'autoroute 20	19
	Robillard, Claude	SSI Vaudreuil-Dorion	Intervention lors d'un incendie de véhicule et présence de magnésium en fusion	33
	Roy, Philippe	SSI Lac-Etchemin	Intervention lors de l'incendie d'un bâtiment agricole	26
	Ruel, Robert	SSI MRC de Robert-Cliche	Simulation d'une intervention lors de l'incendie d'un bâtiment agricole	28
	Savard, Annie	SSI Saint-Félicien Saint-Prime-La Doré	Intervention lors d'un feu de cheminée	38
	Varin, Michel	SSI MRC de Montcalm	Intervention lors de l'incendie d'un bâtiment agricole	10
	Varin, Michel	SSI Sainte-Julienne	Intervention lors de l'incendie d'un bâtiment	88

ANNEXE

COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC EN 2012, PAR STRATE DE POPULATION





TABLEAU RÉCAPITULATIF

L'annexe des coûts de services municipaux en sécurité incendie au Québec en 2012, par strate de population, présente les données des municipalités locales régies par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ou la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19). Les villages cris, naskapis, nordiques et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James sont exclus de la compilation. Le tableau des données municipales est accessible en ligne sur le site Web du ministère de la Sécurité publique : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/publication-statistique-incendie.html.

Le tableau récapitulatif illustre les données regroupées de l'ensemble des municipalités, par strate de population. Les données compilées ont été extraites en septembre 2014 de la section « Finances, indicateurs de gestion et fiscalité » du site Web du MAMOT.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES QUÉBÉCOISES, PAR STRATE DE POPULATION, 2012

Strate de population	Nombre de municipalités	Population moyenne	Richesse foncière uniformisée (RFU) moyenne	Coûts des services municipaux en SI\$ moyens	Coûts des services municipaux en SI/100 000 RFU\$ moyens
Municipalités de 0 à 1 499 habitants	618	728	76 108 723	68 622	114,68
Municipalités de 1 500 à 4 999 habitants	297	2 586	262 610 891	185 735	78,72
Municipalités de 5 000 à 9 999 habitants	80	6 841	718 740 623	484 248	73,69
Municipalités de 10 000 à 24 999 habitants	53	15 226	1 740 063 826	1 520 081	78,89
Municipalités de 25 000 à 49 999 habitants	26	34 766	3 434 765 102	3 037 038	88,19
Municipalités de 50 000 à 99 999 habitants	9	69 073	6 666 842 544	5 344 855	81,51
Municipalités de 100 000 à 199 999 habitants	5	136 685	11 819 404 614	12 690 116	105,51
Municipalités de 200 000 à 524 999 habitants	4	359 136	37 365 570 207	41 498 290	117,31
Montréal	1	1 735 450	199 370 861 718	346 929 000	174,01
Le Québec		7 953 363	831 976 897 340	920 660 865	110,66

Source : Données provenant de la section « Finances, indicateurs de gestion et fiscalité » du site Web du MAMOT, septembre 2014



Photo : Hubert, Jean-Simon

Charges totales \$ moyennes	Coûts des services municipaux en SI/charges totales % moyennes	Coûts des services municipaux en SI/habitant \$ moyens	Effectifs personne-année moyens	Coûts des effectifs moyens
1 278 114	5,58	97,62	6	11 382
4 011 759	5,16	73,01	12	52 661
11 227 404	4,58	71,24	16	179 214
30 581 197	4,49	90,74	15	393 237
64 423 320	4,57	87,64	25	1 191 784
105 209 493	5,15	78,57	35	1 992 998
277 318 736	4,57	90,76	95	8 013 405
825 248 715	5,20	118,72	300	30 651 835
5 790 859 000	5,99	199,91	2 392	308 610 000
17 613 411 641	5,23	115,76	14 446	579 875 606



Photo: Hubert, Jean-Simon

Sécurité publique
Québec 

SI-015 (2015-12)